Nº 85-002-X au catalogue
ISSN 1205-8882
ISBN 978-0-662-89331-8

Juristat

Violence de la part de partenaires intimes au Canada : un aperçu, 2025



par Adam Cotter

Date de diffusion : le 18 novembre 2026

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Violence de la part de partenaires intimes au Canada : un aperçu, 2025

par Adam Cotter

La violence de la part de partenaires intimes (VPI) est un sujet de préoccupation publique important au Canada et à l'échelle internationale. Ses répercussions sont nombreuses, dont les conséquences immédiates pour les victimes, comme un mauvais état de santé mentale et psychologique et un faible niveau de bien-être, des traumatismes, des blessures corporelles, des difficultés économiques et des perturbations importantes de la vie quotidienne (Chibber et Krishnan, 2011; Davies et autres, 2015; Miller et McCaw, 2019). Elle peut avoir des répercussions semblables sur d'autres personnes qui en sont témoins, comme les enfants des victimes (MacMillan et Wathen, 2014). Au bout du compte, la VPI a également un coût sociétal plus vaste, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts associés aux soins de santé, aux services sociaux, au maintien de l'ordre et à la justice pénale, à la perte de productivité et à d'autres coûts intangibles, comme la douleur et la souffrance (Zhang et autres, 2012).

La VPI englobe un large éventail de comportements, d'expériences et de contextes, qu'il s'agisse d'événements qui se produisent une fois entre les partenaires ou de tendances à long terme de contrôle coercitif, de violence et d'abus. Ces différentes tendances de la VPI peuvent avoir des répercussions considérablement différentes sur ceux qui en sont victimes. En d'autres termes, les expériences de VPI peuvent varier considérablement, non seulement sur le plan de la prévalence, mais aussi en ce qui concerne leur fréquence, leur gravité et leurs répercussions. Cela souligne l'importance d'un examen détaillé de ces expériences, car différents types et tendances exigeront des réponses, des interventions et des mesures de soutien différentes.

Les personnes de tout genre peuvent être victimes de violence dans le contexte des relations intimes. La plupart des recherches indiquent que, comparativement aux hommes, les femmes subissent de manière disproportionnée les formes les plus graves de VPI, y sont confrontées plus fréquemment et déclarent plus souvent les conséquences négatives liées à cette violence (Davies et autres, 2015; Fanslow et autres, 2023). Les femmes représentent également la majorité des victimes d'incidents de VPI qui sont signalés à la police (78 % en 2025) et la plupart des victimes d'homicide de la part d'un partenaire intime au Canada (78 % entre 2015 et 2025) (Statistique Canada, 2026; voir l'encadré 4). Il importe toutefois de noter que la recherche a également démontré qu'il existe des tendances uniques de VPI chez les hommes, notamment des considérations importantes liées aux normes de genre sociétales qui peuvent influencer la façon dont la violence et les mauvais traitements sont perçus par les hommes victimes et la façon dont ils dénoncent ou signalent la violence commise à leur endroit (Scott-Storey et autres, 2023).

Le présent article traite des expériences de VPI au Canada, en fonction des données autodéclarées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2025. Cet article, qui fait partie d'une série de profils[1], permet d'explorer la prévalence, la nature, la fréquence et la gravité de la VPI, et il s'appuie sur une approche fondée sur le genre qui compare les expériences des femmes et des hommes[2] [3]. Des comparaisons sont également effectuées entre 2025 et 2018, année au cours de laquelle l'ESEPP a été menée pour la première fois, afin d'évaluer les changements dans les indicateurs clés au fil du temps.

La présente série de profils sur la VPI a été produite avec le soutien financier de Femmes et Égalité des genres Canada.

Encadré 1
Définition et dénombrement de la violence de la part de partenaires intimes

Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2025, tout comme cela a été fait en 2018, des renseignements ont été recueillis sur les expériences de violence de la part de partenaires intimes (VPI) subies par les Canadiennes et Canadiens au cours de leur vie (c.-à-d. depuis l'âge de 15 ans) et au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. L'enquête repose sur un large éventail de questions portant sur les comportements violents et abusifs commis par des partenaires intimes, y compris la violence psychologique, physique et sexuelle, tirées principalement de la Conflict Tactics Scale et du Composite Abuse Scale Revised-Short Form (CASr-SF) (Ford-Gilboe et autres, 2016). La définition de « partenaire intime » était également large et englobait les conjoints mariés, les conjoints de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes d'une relation actuelle ou passée, ainsi que les relations entre personnes de même sexe et de sexe opposé.

Dans le présent article, la VPI est classée en trois grandes catégories : 1) la violence psychologique, 2) la violence physique et 3) la violence sexuelle.

La **violence psychologique** englobe les comportements qui ciblent le bien-être émotionnel, mental ou économique d'une personne ou qui nuisent à sa liberté personnelle ou à son sentiment de sécurité. Cette catégorie comprend 15 types de violence, y compris le fait d'être rabaissé ou de se faire dire des mots blessants, le harcèlement ou les comportements harcelants, la violence économique, la manipulation ou la destruction de la propriété (pour obtenir la liste complète des questions incluses dans cette catégorie, voir le tableau 1).

La **violence physique** comprend les formes de violence qui comportent des agressions physiques ou des menaces d'agression physique. Au total, 10 types de violence sont inclus dans cette catégorie, y compris les menaces au moyen d'une arme ou le fait d'être giflé, battu ou étranglé (voir le tableau 1).

La **violence sexuelle** comprend les agressions sexuelles ou les menaces d'agression sexuelle et a été mesurée à l'aide de deux questions du CASr-SF, soit le fait d'obliger la victime à se livrer à des actes sexuels contre son gré et le fait d'obliger ou de tenter d'obliger la victime à avoir des relations sexuelles.

Fréquence de la violence de la part de partenaires intimes

En plus de mesurer la prévalence de la VPI, l'ESEPP a également permis de mesurer la fréquence de chacune de ses formes au cours des 12 mois précédents. Les personnes qui ont déclaré avoir subi l'une des formes de violence devaient préciser la fréquence de cette violence, c'est-à-dire si la violence s'était produite une fois, quelques fois, tous les mois, toutes les semaines, ou tous les jours ou presque tous les jours, au cours des 12 mois précédents (voir le tableau 3). Ces renseignements fournissent un contexte et une nuance supplémentaires pour mettre en évidence les expériences des victimes et effectuer des comparaisons entre différentes populations.

Aux fins de cette analyse, les personnes qui ont répondu « oui » à au moins une question de l'enquête mesurant la VPI sont incluses comme ayant été victimes de VPI, indépendamment du type ou de la fréquence de la violence. Cela dit, d'autres mesures, comme la fréquence, la gravité, l'éventail des différents types de VPI vécus et ses répercussions, sont également examinées afin de mieux cerner et contextualiser les différences dans les expériences de VPI au sein de diverses populations, même lorsque la prévalence globale peut être semblable.

Un prochain article de *Juristat* fournira plus de renseignements sur les méthodes utilisées pour analyser la VPI et la violence de façon plus générale, en explorant d'autres approches et méthodologies, dans le prolongement de cette analyse, afin de comparer et de faire ressortir les divergences dans les résultats. Un article analytique consacré à l'examen du contrôle coercitif, dans le contexte de l'élaboration des lois au Canada[4] et ailleurs[5], sera également publié sous peu.

Près de la moitié des femmes et plus du tiers des hommes ont subi de la violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie, et on observe de nombreuses variations quant à la fréquence et à la gravité

Une proportion considérable de femmes et d'hommes au Canada ont subi de la VPI, qui englobe un large éventail de comportements. Dans l'ensemble, 45 % des femmes ont subi au moins une forme de violence psychologique, physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime depuis l'âge de 15 ans. Même si la prévalence était plus élevée chez les femmes, la VPI touchait quand même une proportion considérable d'hommes, 35 % d'entre eux ayant subi une forme de VPI.

Ces résultats sont semblables à ce qui a été observé dans l'ESEPP précédente, en 2018, selon laquelle 44 % des femmes et 36 % des hommes avaient subi une forme de VPI.

Conformément aux tendances précédentes (Cotter, 2021b), la VPI psychologique était de loin la plus courante, 43 % des femmes et 34 % des hommes ayant subi au moins un type de cette violence. La violence physique (24 % des femmes et 15 % des hommes) et la violence sexuelle (16 % des femmes et 3 % des hommes) étaient moins courantes.

Outre la prévalence globale plus élevée de la VPI chez les femmes, plus de femmes que d'hommes avaient subi chaque type de violence mesuré au moyen de l'ESEPP au cours de leur vie (Tableau 1)[6]. Pour quatre des comportements mesurés, la prévalence était cinq fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes : être obligé de se livrer à des actes sexuels contre son gré (13 % par rapport à 2 %), avoir une ou un partenaire qui oblige ou tente d'obliger à avoir une relation sexuelle (13 % par rapport à 2 %), être étranglé (7 % par rapport à 1 %) et être confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace (4 % par rapport à 0,8 %).

Les types de VPI les plus courants subis par les femmes au cours de leur vie étaient d'avoir eu un partenaire qui les a rabaissées ou leur a dit des mots blessants (31 %), qui a été jaloux et ne voulait pas qu'elles parlent à d'autres hommes ou femmes (29 %), qui les a traitées de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (28 %), ou qui a fait des commentaires au sujet de leurs expériences sexuelles passées ou comportements sexuels de manière à ce qu'elles aient honte ou qu'elles se sentent humiliées ou inférieures (17 %). Chacun de ces types de violence est considéré comme de la violence psychologique. Le fait d'avoir été bousculées, poussées, agrippées ou projetées au sol (17 %), considéré comme de la violence physique, était également relativement courant.

Chez les hommes, les formes les plus courantes de violence étaient les formes psychologiques, soit avoir eu une ou un partenaire qui a été jalouse ou jaloux et ne voulait pas qu'ils parlent à d'autres hommes ou femmes (25 %), qui les a rabaissés ou leur a dit des mots blessants (19 %), qui les a traités de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (16 %), et qui exigeait de savoir avec qui et où ils étaient en tout temps (14 %), ainsi que des formes de VPI physiques, soit avoir été giflés (9 %) ou s'être fait donner un coup de poing ou un coup de pied, avoir été mordus ou avoir été frappés au moyen d'un objet (9 %). Bien que ces types de VPI étaient les plus courants chez les hommes, dans tous les cas, la prévalence était inférieure à celle observée chez les femmes.

Plus de femmes que d'hommes ressentent de la peur, de l'anxiété et le sentiment d'être contrôlées ou piégées

La peur et les autres répercussions émotionnelles de la VPI peuvent également être un indicateur important de sa gravité, au-delà de la simple prévalence. Les personnes ayant subi de la VPI au cours de leur vie devaient indiquer si, en raison de ces expériences, elles avaient déjà eu peur d'un partenaire violent, si elles s'étaient senties contrôlées ou piégées par lui, ou si elles avaient été anxieuses ou sur leurs gardes.

Pour chacune de ces répercussions émotionnelles, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de les avoir subies. Environ la moitié des femmes avaient eu peur d'un partenaire (48 %) ou s'étaient senties contrôlées ou piégées (51 %) par lui, comparativement à 16 % et à 29 % des hommes, respectivement. Les sentiments d'anxiété ou liés au fait d'être sur ses gardes étaient les répercussions émotionnelles les plus courantes à la VPI, touchant 71 % des femmes et 47 % des hommes.

Le type et la portée de la VPI étaient associés à des variations dans les répercussions émotionnelles. Par exemple, la proportion de femmes (65 %) et d'hommes (27 %) qui avaient eu peur d'un partenaire était plus élevée chez ceux ou celles qui avaient subi de la violence physique ou sexuelle. Des tendances semblables ont été observées pour ce qui est du sentiment d'être contrôlé ou piégé[7], ou d'être anxieux ou sur ses gardes[8]. En revanche, la proportion de femmes (19 %) et d'hommes (7 %) qui ont déjà eu peur d'un partenaire était plus faible chez les personnes qui ont subi de la violence psychologique, mais pas chez celles qui ont subi de la violence physique ou sexuelle.

De plus, le nombre de comportements différents subis a également été associé aux répercussions émotionnelles. Par exemple, parmi les personnes qui ont subi un seul des 27 types de VPI mesurés, 9 % des femmes et 3 % des hommes ont déclaré avoir eu peur d'un partenaire[9]. Ces proportions augmentaient de façon constante, atteignant 85 % des femmes et 50 % des hommes chez les personnes qui avaient subi 10 comportements mesurés ou plus. En d'autres termes, la probabilité d'avoir peur d'un partenaire s'accroît au fur et à mesure que le nombre de types de VPI subis augmente. Cela peut refléter les répercussions d'une VPI plus fréquente, grave ou variée, propre aux personnes ayant subi un plus grand éventail de violences et de mauvais traitements, ou les répercussions émotionnelles découlant d'une escalade de ces violences.

Des tendances semblables ont été observées pour les autres répercussions émotionnelles mesurées. Parmi les personnes ayant subi un seul type de VPI, 11 % des femmes et 6 % des hommes s'étaient sentis contrôlés ou piégés par un partenaire intime, comparativement à 86 % des femmes et à 69 % des hommes qui avaient subi 10 types de VPI ou plus. Parmi les personnes ayant subi un seul type de VPI, 28 % des femmes et 16 % des hommes s'étaient sentis anxieux ou sur leurs gardes en raison d'un partenaire intime, par rapport à 94 % chez les femmes et à 86 % chez les hommes qui avaient subi 10 types de VPI ou plus.

La prévalence de la violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents est plus élevée chez les femmes que chez les hommes

En plus de mesurer la prévalence globale de la VPI depuis l'âge de 15 ans, l'ESEPP a également permis de recueillir des renseignements plus détaillés sur les expériences de VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête, y compris la fréquence, les caractéristiques et les répercussions de ces expériences.

À titre de mesure, la prévalence donne une indication du nombre total de personnes qui ont subi de la VPI sous quelque forme que ce soit. Bien que cela soit important afin de surveiller les tendances et de cerner la population touchée, soit celle qui pourrait avoir besoin de soutien ou de services, la prévalence à elle seule ne saisit pas l'ensemble des répercussions ou l'étendue de la VPI.

Dans les sections suivantes, la prévalence est utilisée afin de montrer la portée totale de la VPI. Toutefois, une prévalence plus élevée (ou semblable) ne signifie pas nécessairement que l'incidence, la gravité ou la fréquence de la violence sont plus élevées (ou semblables).

En 2025, une proportion plus élevée de femmes (14 %) que d'hommes (12 %) ont subi au moins une forme de comportement violent ou abusif au cours des 12 mois précédents (tableau 2). La prévalence plus élevée chez les femmes, par rapport aux hommes, a été observée pour les formes psychologiques (13 % par rapport à 12 %) et sexuelles (2 % par rapport à 0,4 %) de VPI. En revanche, la prévalence globale de la VPI physique était la même chez les femmes (2,5 %) et les hommes (2,5 %).

Contrairement à ce qui a été observé dans les données au cours de la vie, sur les 12 mois ayant précédé l'enquête, certaines formes de VPI étaient plus répandues chez les hommes que chez les femmes. En 2025, les hommes ont plus souvent déclaré avoir eu une ou un partenaire qui a été jalouse ou jaloux et ne voulait pas qu'ils parlent à d'autres hommes ou femmes (6 % par rapport à 5 %), qui exigeait de savoir avec qui et où ils étaient en tout temps (3,4 % par rapport à 3,0 %), s'être fait donner un coup de poing ou un coup de pied, avoir été mordus ou avoir été frappés au moyen d'un objet (1,3 % par rapport à 0,6 %) et avoir été giflés (1,4 % par rapport à 0,6 %), comparativement aux femmes. Ces quatre types de comportements étaient également plus courants chez les hommes que chez les femmes en 2018 (Cotter, 2021b).

Pour chacun des autres comportements mesurés, la prévalence était semblable entre les femmes et les hommes, ou plus élevée chez les femmes (tableau 2). Selon ce qui a été observé dans les données au cours de la vie, certains comportements affichaient une prévalence plus de deux fois plus élevée chez les femmes au cours des 12 mois précédents, y compris le fait d'avoir eu un partenaire qui les a obligées à se livrer à des actes sexuels contre leur gré (1,5 % des femmes par rapport à 0,3 % des hommes), qui les a obligées ou a tenté de les obliger à avoir une relation sexuelle (1,3 % par rapport à 0,3 %), qui les a étranglées (0,6 % par rapport à 0,2 %), qui a blessé ou a menacé de blesser leurs animaux de compagnie (0,6 % par rapport à 0,1 %) ou qui les a confinées ou enfermées dans une pièce ou un autre espace (0,3 % par rapport à 0,1 %).

Les agressions sexuelles commises par un partenaire intime augmentent chez les femmes, tandis que les agressions physiques perpétrées par un partenaire intime diminuent chez les hommes

Par rapport aux données de l'ESEPP de 2018, celles de 2025 montrent peu de changement dans la prévalence de la VPI au cours des 12 mois précédents pour les femmes et les hommes. Plus particulièrement, aucune différence statistiquement significative n'a été observée quant à la prévalence globale de la VPI tant chez les femmes (13 % en 2018 et 14 % en 2025) que chez les hommes (13 % en 2018 et 12 % en 2025)[10].

Toutefois, si l'on examine la situation de plus près, certains changements se sont produits. Chez les femmes, les agressions sexuelles commises par un partenaire intime ont augmenté (de 1,3 % en 2018 à 2,0 % en 2025). Ainsi, le nombre est passé d'environ 141 000 victimes en 2018 à environ 231 000 victimes en 2025, une croissance attribuable à l'augmentation des deux types de violence sexuelle mesurés. En 2025, une proportion plus élevée de femmes ont eu un partenaire qui les a obligées à se livrer à des actes sexuels contre leur gré (1,5 % par rapport à 0,8 % en 2018) et qui les a obligées ou a tenté de les obliger à avoir une relation sexuelle (1,3 % par rapport à 1,0 %). Il y a également eu une légère baisse de la proportion de femmes qui ont déclaré avoir eu un partenaire qui a menacé de les frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu les blesser (de 1,0 % à 0,7 %).

Chez les hommes, les agressions physiques commises par une ou un partenaire intime ont diminué (de 3,1 % en 2018 à 2,5 % en 2025), y compris les cas où une ou un partenaire a menacé de les frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu les blesser (de 1,1 % à 0,7 %). De plus, on a observé des baisses relativement faibles, mais statistiquement significatives, d'hommes qui ont eu une ou un partenaire qui a été jalouse ou jaloux et ne voulait pas qu'ils parlent à d'autres hommes ou femmes (de 7,0 % à 6,1 %) ou qui exigeait de savoir avec qui et où ils étaient en tout temps (de 4,1 % à 3,4 %), et d'hommes qui ont été harcelés au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux (de 2,0 % à 1,5 %). En revanche, il y a eu une légère augmentation de la proportion d'hommes qui ont déclaré qu'une ou un partenaire les a empêchés de travailler ou privés d'argent ou de ressources financières (de 0,2 % à 0,4 %).

La violence de la part de partenaires intimes a tendance à se produire à de multiples occasions

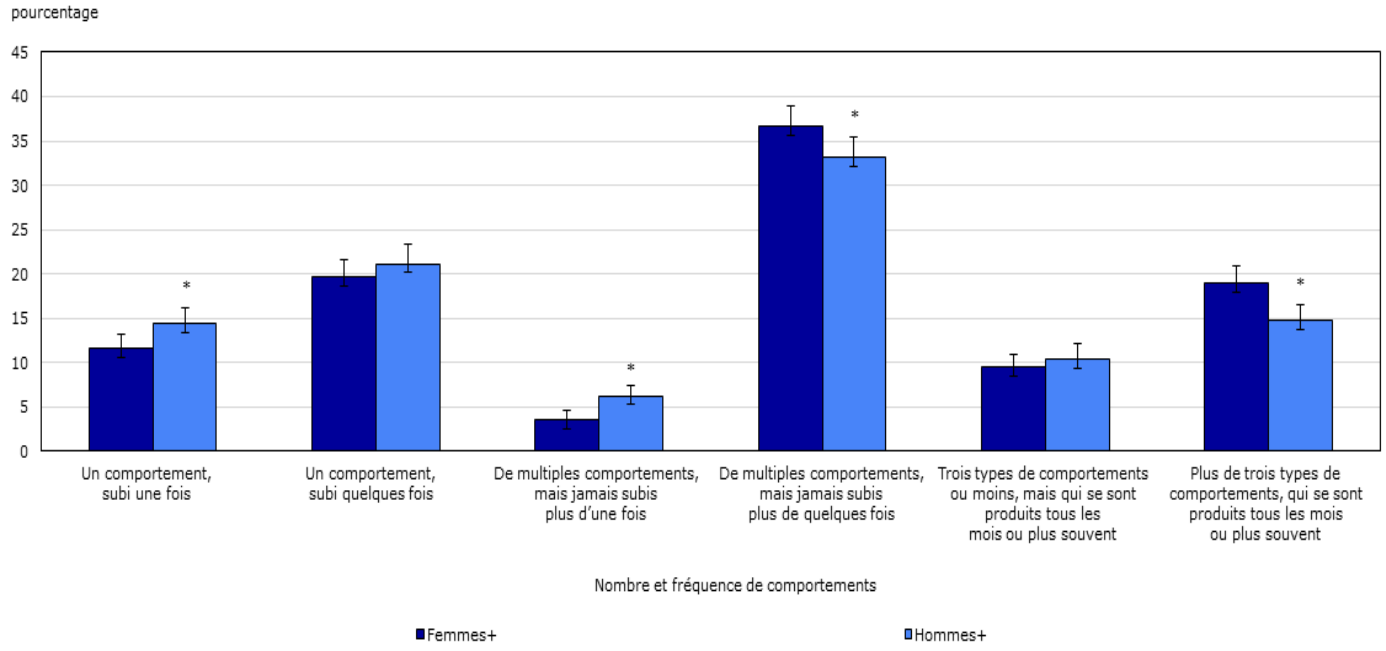
Pour la majorité des femmes et des hommes qui ont subi de la VPI, il ne s'agissait pas d'un cas unique. Dans l'ensemble, en 2025, plus d'hommes (21 %) que de femmes (15 %) ont déclaré que le comportement subi s'était produit une fois seulement[11] (tableau 3). En revanche, une plus grande proportion de femmes (28 %) que d'hommes (25 %) qui ont été victimes de VPI ont déclaré qu'elle se produisait tous les mois, toutes les semaines ou tous les jours. La majorité a déclaré avoir subi de la VPI quelques fois (56 % des femmes et 54 % des hommes)[12]. Il est à noter que, en 2025, des proportions semblables de femmes (10 %) et d'hommes (9 %) ont déclaré avoir subi au moins un comportement tous les jours ou presque tous les jours au cours des 12 mois précédant l'enquête. En revanche, en 2018, une proportion plus élevée de femmes (12 %) que d'hommes (6 %) avaient subi une forme ou une autre de VPI tous les jours ou presque tous les jours[13].

Comparativement à la violence psychologique et sexuelle de la part de partenaires intimes, la VPI physique était plus susceptible de se produire une seule fois. Près de la moitié des femmes (47 %) et des hommes (46 %) qui ont subi de la violence physique de la part d'une ou d'un partenaire intime ont déclaré que la violence avait eu lieu une fois au cours des 12 mois précédents, une proportion supérieure à celles enregistrées chez les personnes qui ont déclaré que la violence psychologique (14 % des femmes et 20 % des hommes) ou sexuelle (28 % des femmes et 35 %[E] des hommes) avait eu lieu une fois.

Les femmes et les hommes étaient tout aussi susceptibles d'affirmer que les formes physiques de VPI qu'ils ont subies ont eu lieu une fois (47 % et 46 %), quelques fois (38 % et 39 %) ou tous les mois ou plus souvent (16 % et 15 %). Il n'y avait pas de différence significative entre les femmes et les hommes pour la plupart des types précis d'agression physique en ce qui concerne le fait qu'elles aient eu lieu une fois, quelques fois, ou tous les mois ou plus souvent (tableau 3). La seule exception concerne les gifles. Bien qu'un plus grand nombre d'hommes en aient été victimes, ce comportement se produisait à une plus grande fréquence chez les femmes qui l'avaient subi : 25 % des femmes qui ont été giflées par un partenaire ont dit que cela s'était produit au moins tous les mois, comparativement à 8 % des hommes.

Dans l'ensemble, la fréquence et l'éventail des comportements de VPI différaient entre les femmes et les hommes (graphique 1). Par exemple, une proportion légèrement plus élevée d'hommes (14 %) que de femmes (12 %) ont subi un seul incident d'un seul comportement mesuré au cours des 12 mois précédents. À l'autre extrémité du continuum, plus de femmes (19 %) que d'hommes (15 %) ont subi plus de trois types de comportements violents, dont au moins un qui a eu lieu tous les mois ou plus souvent. Ces différences mettent en évidence l'importance d'examiner les expériences de VPI au-delà de la prévalence.

Graphique 1
Expériences de violence de la part de partenaires intimes vécues au cours des 12 mois précédents, selon le genre de la victime, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes+ ($p < 0,05$)
Note : Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont subi au moins une forme de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédant l'enquête. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Parmi les victimes de VPI au cours des 12 mois précédents, 1 femme sur 3 (32 %) avait subi plus de trois comportements, quelle que soit leur fréquence, comparativement à 26 % des hommes[14]. Plus précisément, 7,3 % des femmes qui ont été victimes de VPI ont subi 10 comportements ou plus mesurés au moyen de l'enquête au cours des 12 mois précédents, une proportion relativement semblable à celle enregistrée chez les hommes (5,7 %). Parmi ce groupe, 100 % des femmes et des hommes ont subi de la violence psychologique, 87 % des femmes et 89 % des hommes ont été agressés physiquement, et 58 % des femmes et 20 % des hommes ont été agressés sexuellement au cours des 12 mois précédents.

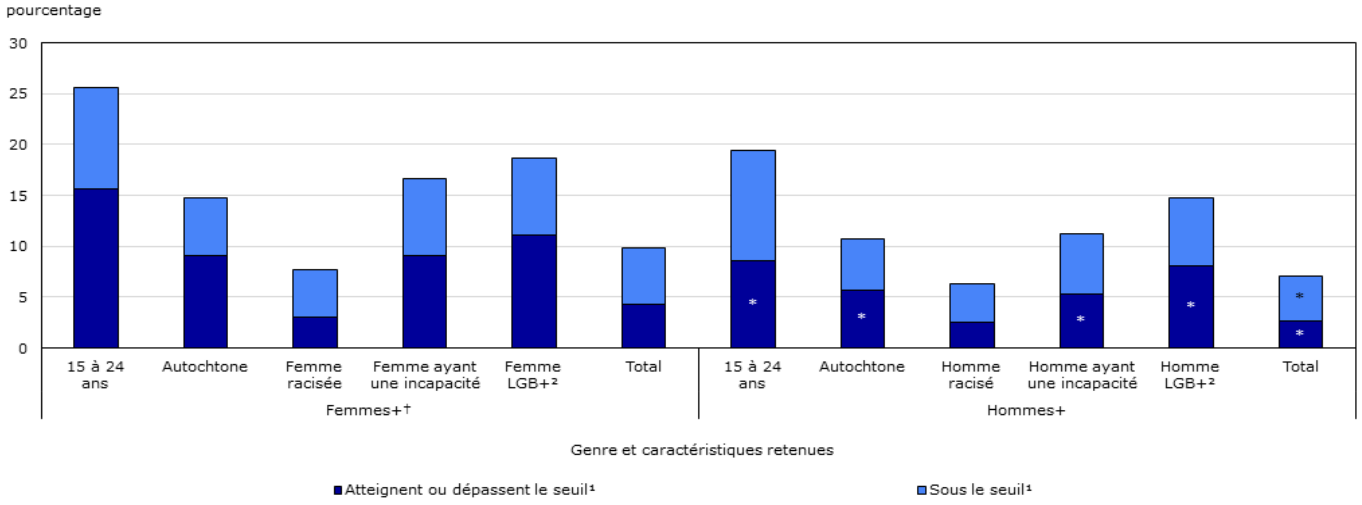
Encadré 2
Autres approches de mesure de la violence de la part d'un partenaire intime : Composite Abuse Scale Revised-Short Form (CASr-SF)

Dans le présent article et dans d'autres produits portant sur la violence de la part de partenaires intimes (VPI) publiés par Statistique Canada, l'accent est généralement mis sur la prévalence ou la fréquence de la VPI. Autrement dit, un incident ou une expérience de VPI, peu importe sa fréquence ou sa gravité, est pris en compte dans la portée globale lorsqu'il s'agit de déterminer qui en a été victime. Cette approche globale permet de représenter toutes les expériences, mais cela signifie aussi que les variations quant à la fréquence et à la gravité ne sont pas prises en compte.

Pour cette raison, des renseignements supplémentaires sont souvent utilisés pour compléter les résultats fondés sur la prévalence, comme les répercussions, le nombre de comportements subis et leur fréquence. Il est également possible d'envisager d'autres mesures qui tiennent directement compte de l'éventail et de la fréquence des comportements. Dans l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, le Composite Abuse Scale Revised-Short Form (CASr-SF) (Ford-Gilboe et autres, 2016; voir l'encadré 1 et le tableau 1) est intégré aux questions portant sur la VPI. Cette échelle comporte des règles de déclaration permettant de calculer un score qui vise à tenir compte de la fréquence, de l'intensité et de la gravité de la VPI[15]. Notamment, le Composite Abuse Scale original et sa version abrégée révisée ont été élaborés en mettant expressément l'accent sur les expériences de violence subies par les femmes (Ford-Gilboe et autres, 2016).

D'autres chercheurs et chercheuses (p. ex. Wathen et autres, 2022) recommandent l'utilisation de la version abrégée pour déterminer différents seuils de la VPI afin d'aider à distinguer les tendances de violence qui peuvent être moins fréquentes ou intermittentes et davantage représentatives de conflits ponctuels ou situationnels (sous le seuil de la VPI) de celles qui sont plus fréquentes et continues, et qui peuvent témoigner de tendances plus graves de violence (atteint le seul de la VPI). Selon cette mesure[16], en 2025, 4,3 % des femmes avaient vécu des expériences atteignant le seuil de la VPI, tandis que 5,6 % avaient été victimes d'une forme quelconque de violence ou de mauvais traitements qui n'atteignait pas toutefois ce seuil, pour un total de 9,9 %. Dans les deux cas, ces proportions étaient plus élevées que celles observées chez les hommes (2,6 % et 4,5 %, respectivement, pour un total de 7,1 %) (graphique 2).

Graphique 2
Expériences de violence de la part de partenaires intimes vécues au cours des 12 mois précédents supérieures et inférieures au seuil mesuré à l'aide du Composite Abuse Scale Revised-Short Form, selon certaines caractéristiques démographiques de la victime, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. Le seuil est déterminé en prenant chaque question du Composite Abuse Scale Revised-Short Form (CASr-SF) (voir l'encadré 1 et le tableau 1) et en attribuant une valeur allant de 0 (pas au cours des 12 mois précédents) à 5 (tous les jours ou presque tous les jours). Ensuite, les réponses sont additionnées, et un score supérieur à 1 pour la violence physique, supérieur à 0 pour la violence sexuelle, supérieur à 4 pour la violence psychologique, ou supérieur à 0 pour le fait d'avoir été étranglé par un partenaire est considéré comme atteignant le seuil de la violence de la part de partenaires intimes (VPI). Tout autre score non nul est considéré comme n'atteignant pas le seuil de la VPI, tandis qu'un score de 0 correspond à l'absence de VPI.
2. L'acronyme LGB+ désigne les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou pansexuelles, ou ayant une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle.
Note : La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre. Sont exclues les personnes qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédant l'enquête, ainsi que celles qui n'ont pas répondu à au moins 11 des 15 questions du questionnaire CASr-SF. Les intervalles de confiance ne sont pas affichés sur le graphique, mais ils sont disponibles sur demande.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

De manière similaire, même lorsque l'on tient compte uniquement des expériences atteignant ou dépassant le seuil de la VPI, la prévalence demeure plus élevée chez les jeunes, les Autochtones, les personnes ayant une incapacité et les personnes LGB+. Lorsque certains groupes de femmes et d'hommes sont comparés, la plupart des écarts dans la prévalence globale semblent s'expliquer par une prévalence plus élevée d'incidents atteignant ou dépassant le seuil chez les femmes, puisque les écarts de VPI sous le seuil ne sont pas statistiquement significatifs.

D'autres renseignements recueillis dans le cadre de l'ESEPP semblent étayer l'argument selon lequel les incidents atteignant ou dépassant le seuil de la VPI correspondent à des expériences plus graves, comparativement aux expériences de VPI qui ne l'atteignent pas. Par exemple, le signalement à la police était plus courant chez les personnes victimes de violence qui atteignait le seuil (19 % des femmes et 12 % des hommes) que chez celles victimes de violence qui ne l'atteignait pas (6,9 % des femmes et 4,1 % des hommes)[17]. De même, 73 % des femmes et 62 % des hommes dont les expériences atteignaient ou dépassaient le seuil ont déclaré que la violence dont ils avaient été victimes avait eu des conséquences émotionnelles négatives, des proportions supérieures à celles observées lorsque les expériences de VPI étaient sous le seuil (43 % des femmes et 34 % des hommes)[18].

Comme les mesures de la prévalence, ces approches comportent également des limites. Par exemple, elles accordent la priorité à une fréquence plus élevée et à un éventail plus large de comportements, afin de rendre compte des expériences les plus graves, mais les incidents qui se produisent moins souvent peuvent tout de même être graves et entraîner des conséquences négatives considérables. Les mesures de la prévalence et les autres approches analytiques peuvent être utilisées de façon complémentaire, en renforçant les constatations communes, en fournissant des renseignements et un contexte supplémentaires, et en comblant les lacunes qui subsisteraient si l'on se fiait à une seule méthode ou approche. L'utilisation de mesures supplémentaires allant au-delà de la prévalence, dans le contexte de la VPI ainsi que pour d'autres sujets et enquêtes, fera l'objet d'un prochain article de *Juristat*.

Plus d'hommes que de femmes déclarent qu'un conjoint actuel ou une conjointe actuelle est la personne responsable de l'incident le plus grave de violence de la part d'un partenaire intime qu'ils ont subi

Dans le cadre de l'ESEPP de 2025, les personnes qui avaient subi de la VPI au cours des 12 mois précédents devaient indiquer quelle était la nature de leur relation avec le ou la partenaire qui exerçait la violence. Les personnes qui avaient peut-être eu plus d'une relation violente au cours des 12 mois précédents devaient prendre en compte la relation où la violence ou les mauvais traitements les plus graves ont été commis.

Une proportion plus élevée d'hommes (57 %) que de femmes (52 %) ont déclaré qu'au moment de la violence ou des mauvais traitements, la personne responsable était leur conjointe ou conjoint[19]. En revanche, une plus grande proportion de femmes (10 %) que d'hommes (7 %) ont déclaré qu'un ex-conjoint ou une ex-conjointe était responsable. Les recherches portant sur la VPI ont souligné que les femmes sont exposées à un risque particulièrement élevé d'être victimes de violence à la suite d'une séparation (Brownridge, 2006; Brownridge et autres, 2008; Spearman, 2023). Des proportions semblables ont indiqué que la personne ayant commis l'agression était un ou une partenaire intime d'une relation actuelle (24 % des femmes et 22 % des hommes) ou passée (13 % des femmes et 11 % des hommes).

Conformément à la mesure générale de la fréquence de la VPI, plus de femmes (59 %) que d'hommes (44 %) ont déclaré que la personne ayant commis l'agression la plus grave avait eu un comportement abusif ou violent à leur égard à plus d'une occasion au cours des 12 mois précédents.

Encadré 3
Violence économique de la part de partenaires intimes

L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) permet de mesurer un large éventail de comportements dans le contexte de la violence de la part de partenaires intimes (VPI). Dans le cadre de l'ESEPP, deux éléments peuvent être considérés comme de la violence économique, soit le fait d'avoir été forcé de donner de l'argent ou des biens à un partenaire et le fait qu'un partenaire a empêché de travailler ou a privé d'argent ou de ressources financières une victime. Ces comportements, ainsi que la violence économique en général, peuvent constituer de l'abus en soi. Ils peuvent également servir de tactiques visant à accroître la dépendance envers le partenaire ou à réduire l'autonomie d'une personne, dans le cadre d'un schéma plus large d'abus, de coercition ou de contrôle (Mellar et autres, 2024; Stylianou, 2018; Voth Schrag et autres, 2019).

Comparativement à la plupart des autres types de VPI mesurés au moyen de l'ESEPP, la violence économique était relativement rare. Au total, 7 % des Canadiennes et Canadiens de 15 ans et plus ayant déjà vécu en couple avaient subi de la VPI économique. Comme les autres formes de VPI mesurées par l'enquête, la VPI économique était plus répandue chez les femmes (9,7 %) que chez les hommes (4,3 %). Elle était également plus fréquente chez les femmes qui l'ont subie. Par exemple, 53 % des femmes ont déclaré qu'on les a empêchées de travailler ou privées d'argent ou de ressources financières au moins une fois par mois, comparativement à 30 % des hommes.

La VPI économique se produisait rarement de manière isolée. En effet, 99 % de ses victimes ont également subi une autre forme de VPI mesurée par l'enquête. Parmi les victimes de VPI économique, 83 % des femmes et 73 % des hommes ont également subi de la violence physique, et 62 % des femmes et 26 % des hommes ont aussi subi de la violence sexuelle.

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 1,2 % des femmes ont subi de la VPI économique, ce qui est légèrement supérieur à la proportion d'hommes (0,9 %).

Comme dans le cas de la VPI en général, la VPI économique peut avoir une incidence sur n'importe qui, indépendamment du revenu. Cela dit, la prévalence était la plus élevée chez les personnes dont le revenu familial était inférieur à 20 000 $ (4,0 %), suivies du groupe de revenu de 20 000 $ à 39 999 $ (2,4 %), tandis qu'elle se situait autour de 1 % pour tous les autres groupes de revenu[20]. La VPI économique et le revenu peuvent être liés de multiples façons. Par exemple, ce comportement peut en soi accroître la probabilité d'avoir un revenu plus faible, tout comme des difficultés financières préexistantes peuvent rendre la violence économique plus susceptible de se produire (Mellar et autres, 2024).

Répercussions de la violence de la part de partenaires intimes et mesures prises

Les conséquences de la VPI variaient selon le genre, ainsi que le type et la fréquence de la violence subie. Dans l'ensemble, environ la moitié (49 %) des femmes ayant subi une forme de VPI à au moins une occasion au cours des 12 mois précédents ont déclaré avoir vécu des répercussions émotionnelles négatives en raison de leur expérience. Pour 19 % d'entre elles, ces répercussions émotionnelles négatives correspondaient aux symptômes du trouble de stress post-traumatique (TSPT) (tableau 4)[21]. Dans les deux cas, ces proportions étaient plus élevées que celles observées chez les hommes ayant subi de la VPI, 33 % d'entre eux ayant fait état de répercussions émotionnelles négatives et 10 %, de symptômes correspondant au TSPT. Parmi les victimes de VPI physique ou sexuelle, 31 % des femmes et 18 % des hommes ont vécu des répercussions correspondant au TSPT.

Les répercussions émotionnelles à long terme correspondant au TSPT étaient associées à des expériences plus variées et plus fréquentes de VPI. Par exemple, près de la moitié (47 %) des femmes et le tiers (32 %) des hommes qui ont subi plus de trois comportements mesurés au moyen de l'enquête, et au moins l'un d'entre eux au moins une fois par mois, présentaient des symptômes correspondant au TSPT. Parmi les personnes ayant subi un comportement une fois uniquement, cette proportion était de 2 %[22].

Certaines formes de VPI peuvent également entraîner des blessures corporelles. Cette situation était plus fréquente chez les femmes (18 %) que chez les hommes (12 %) qui ont été victimes d'agression physique ou sexuelle de la part d'un ou d'une partenaire intime[23]. Les types de blessures les plus courants variaient également. Chez les femmes, 93 % ont eu des ecchymoses, 36 % ont eu des coupures, des égratignures ou des brûlures, et 14 % ont eu des commotions cérébrales ou une blessure à la tête, des fractures ou des os cassés, ou encore des blessures internes[24]. Chez les hommes, les deux tiers de ceux qui ont été blessés ont eu des ecchymoses (68 %), ou des coupures, des égratignures ou des brûlures (64 %)[25].

Parmi les victimes de violence de la part d'un partenaire intime, 1 femme sur 6 et 1 homme sur 8 ont quitté un domicile en commun en raison de la violence

Le logement et la VPI sont liés de plusieurs façons importantes. Dans de nombreux cas, la VPI se produit à la maison, ce qui augmente la probabilité qu'elle soit cachée à la famille élargie, au cercle amical ou à d'autres témoins potentiels. Cette situation était particulièrement préoccupante au cours des dernières années, alors qu'au début de la pandémie de COVID-19, diverses politiques ont entraîné des décrets ordonnant de rester à domicile, la fermeture de nombreux services de soutien et une préoccupation accrue pour les victimes de VPI (Kaukinen, 2020; Michaelsen et autres, 2025). De plus, le manque de logements abordables et disponibles peut constituer un obstacle aux victimes qui souhaitent quitter une situation de vie abusive ou violente (Clough et autres, 2014). Même s'il est possible de trouver un autre logement, cela peut aggraver les répercussions négatives de la VPI en perturbant la vie des victimes et de leur famille (Murray, 2008) ou de manière plus générale, en contribuant à l'instabilité en matière de logement (Gilroy et autres, 2016).

Parmi les victimes de VPI, les femmes (16 %) étaient un peu plus susceptibles que les hommes (13 %) de quitter un domicile ou un logement dans lequel elles vivaient en commun avec leur partenaire en raison de la violence subie (tableau 4). Les femmes (16 %) étaient également plus susceptibles que les hommes (11 %) d'affirmer qu'elles ne vivaient pas dans un domicile ou un logement en commun avec le ou la partenaire qui a commis la violence ou les mauvais traitements. Les deux tiers (66 %) des femmes et les trois quarts (74 %) des hommes qui vivaient en commun avec un ou une partenaire qui exerçait de la violence n'ont pas quitté le domicile ou le logement.

Il convient de souligner que lorsque la VPI subie comportait de la violence physique ou sexuelle, des proportions comparables de femmes (21 %) et d'hommes (20 %) ont quitté un logement en commun[26]. Parmi les personnes ayant subi de la VPI psychologique, mais pas de violence physique ou sexuelle, plus de femmes (14 %) que d'hommes (11 %) ont quitté un domicile ou un logement en commun en raison de la violence.

Parmi les victimes de VPI qui ont quitté un domicile en commun, il y avait des différences notables entre les genres quant à l'endroit où ces personnes sont allées. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir vécu avec des amis ou amies, ou des membres de la famille (72 % par rapport à 57 %). En revanche, les hommes séjournaient plus souvent dans un hôtel, un motel ou un autre lieu d'hébergement payant (17 % par rapport à 8 % des femmes), ou dans une voiture, dans la rue, dans un parc ou dans un autre endroit public (14 % par rapport à 6 % des femmes). Les femmes (19 %) et les hommes (21 %) étaient tout aussi susceptibles d'indiquer avoir vécu dans un nouveau lieu de résidence acheté ou loué[27]. Pour 6 % des femmes qui ont quitté un logement en commun en raison de la violence de la part d'un partenaire intime, elles sont par la suite restées dans un refuge[28].

L'ESEPP a également permis de mesurer les expériences d'itinérance vécues au cours de la vie, y compris les situations d'itinérance en refuge, hors refuge et cachée[29]. S'il est impossible de confirmer hors de tout doute que les expériences d'itinérance découlaient de la VPI, un lien manifeste a néanmoins été mis en évidence. Près du tiers des femmes (29 %) et des hommes (28 %) qui ont subi de la VPI au cours de leur vie ont également déjà vécu une situation d'itinérance, ce qui est bien supérieur aux proportions de femmes et d'hommes ayant vécu en couple sans avoir subi de VPI (5 % et 9 %, respectivement[30].

Parmi les femmes ayant à la fois subi de la VPI et vécu une situation d'itinérance au cours de leur vie, 63 % ont dit que la période d'itinérance était attribuable au fait qu'elles avaient quitté une situation violente ou abusive, soit près du double de la proportion enregistrée chez les hommes (33 %)[31].

Une minorité de victimes de violence de la part d'un partenaire intime signalent l'incident à la police

Les données tirées de nombreuses enquêtes autodéclarées ont montré que la grande majorité des incidents de VPI ne sont jamais portés à l'attention de la police (Conroy, 2021; Cotter, 2021b). Bien que de nombreuses formes de violence soient sous-signalées à la police, les victimes de VPI peuvent se heurter à des obstacles supplémentaires en ce qui a trait au signalement, notamment aux normes relatives au genre, à la composition du ménage, aux considérations financières, à la notion selon laquelle il s'agit d'une affaire privée, au fait d'avoir des enfants en commun, au désir de poursuivre la relation, ou à la peur de la vengeance (Conroy, 2021; Saxton et autres, 2018). Les données de l'ESEPP de 2025 confirment encore ces constatations. Dans l'ensemble, environ 1 femme sur 10 (9 %) et 1 homme sur 20 (4 %) ont signalé à la police une forme ou une autre de VPI subie au cours des 12 mois précédant l'enquête (tableau 4). Dans les deux cas, il s'agissait d'une augmentation par rapport à 2018, où 7 % des femmes et 3 % des hommes avaient signalé au moins un incident de VPI subi.

Ces faibles taux pourraient également s'expliquer en partie par le fait que bon nombre des comportements mesurés dans le cadre de l'ESEPP n'atteignaient pas le seuil du comportement criminel au moment de la tenue de l'enquête[32] et qu'ils ne sont donc peut-être pas considérés comme des incidents qui peuvent être signalés à la police. Cela dit, même en examinant plus particulièrement les formes criminelles de VPI comme l'agression physique et sexuelle, une minorité de femmes (17 %) et d'hommes (9 %) ont signalé au moins une de leurs expériences à la police. Cela représentait une augmentation chez les hommes (en hausse par rapport à 5 % en 2018), tandis que la proportion de femmes qui ont été victimes d'agression physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime et qui en ont signalé au moins un incident à la police n'était pas statistiquement différente (15 % en 2018). Bien que ces actes atteignent le seuil du comportement criminel, une proportion notable de victimes de VPI ont tendance à considérer leurs expériences comme n'étant pas assez importantes ou pas assez graves pour être signalées à la police (Conroy, 2021).

La fréquence et la gravité, estimées par l'éventail des comportements observés au cours des 12 mois précédant l'enquête, étaient associées à la probabilité qu'un incident de VPI soit porté à l'attention de la police. Chez les femmes, 39 % de celles qui ont subi 10 types ou plus de VPI ont déclaré qu'au moins un incident a été porté à l'attention de la police, comparativement à 3,7 % de celles qui ont subi un seul type de VPI. Chez les hommes, ces proportions s'établissaient à 16 % et à 2,3 %, respectivement.

Une raison commune fournie par les personnes qui signalent la VPI à la police est de vouloir que le comportement cesse (Conroy, 2021). En 2025, environ la moitié (51 %) des personnes qui ont signalé un incident de VPI à la police ont dit que la violence avait cessé (26 %) ou qu'elle avait diminué (25 %) après que la police a été mise au courant. En tout, 4 victimes sur 10 (39 %) ont déclaré que la fréquence était demeurée sensiblement la même, tandis qu'environ 1 victime sur 10 (9 %) a indiqué qu'elle avait augmenté après le signalement[33].

Dans l'ensemble, parmi les victimes qui ont parlé à la police de la VPI subie, 6 femmes (61 %) et 6 hommes (60 %) sur 10 estimaient que le signalement en valait la peine. Une proportion plus élevée de femmes ont déclaré que la police les a informées des services offerts (66 %) et les a traitées avec respect (84 %) comparativement aux hommes (50 % et 73 %, respectivement), alors qu'aucune différence statistiquement significative n'a été observée pour ce qui est de la proportion de victimes qui se sont senties crues par la police (77 % des femmes et 70 % des hommes)[34].

Bien que la majorité (81 %) des personnes qui ont subi de la VPI et qui en ont parlé à la police aient eu l'impression d'être traitées avec respect, cela représente une baisse par rapport à 2018 (90 %). Pour chacun des autres éléments, il n'y a pas eu de différence significative entre 2018 et 2025[35].

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de demander du soutien ou de parler à quelqu'un de la violence

En plus d'être davantage susceptibles de signaler leurs expériences de VPI à la police, les femmes étaient également plus susceptibles que les hommes de communiquer avec les services aux victimes ou d'y avoir recours (13 % par rapport à 6,8 %) et de parler à quelqu'un dans leur cercle amical, dans leur voisinage ou dans leur famille de la violence subie (66 % par rapport à 47 %). Comme dans le cas de nombreux autres résultats, notamment les symptômes du TSPT et le signalement à la police, les victimes qui ont subi davantage de formes de VPI étaient plus susceptibles de demander de l'aide. Par exemple, parmi les personnes qui ont subi au moins 10 types de cette violence mesurés dans le cadre de l'enquête, 33 % des femmes et 20 % des hommes ont communiqué avec un service aux victimes ou ont utilisé un tel service. À titre de comparaison, parmi les victimes ayant subi un seul des types de VPI mesurés, ce pourcentage s'établissait à 5,8 % chez les femmes et à 2,5 % chez les hommes.

Chez les femmes, par rapport à 2018, il n'y a pas eu de changement dans la proportion des victimes qui ont communiqué avec les services aux victimes ou qui les ont utilisés, ou qui ont parlé de leur expérience à quelqu'un. En revanche, une plus grande proportion d'hommes ont communiqué avec un service aux victimes ou l'ont utilisé (4,3 % en 2018 et 6,8 % en 2025), ou ont parlé à quelqu'un de la violence subie (de 42 % à 47 %).

Malgré ces augmentations chez les hommes victimes, l'écart en ce qui concerne l'accès aux services entre les femmes et les hommes a persisté. Cet écart a toujours été observé dans le contexte de la VPI, de la violence en général, et dans d'autres domaines comme les soins de santé (Roebuck et autres, 2020; Santé Canada, 2026). La recherche donne à penser que de multiples facteurs contribuent à cette disparité. Par exemple, les normes liées au genre entourant la masculinité peuvent rendre les hommes moins susceptibles de demander du soutien en général (Taylor et autres, 2022). En ce qui concerne la VPI en particulier, les hommes peuvent hésiter à demander de l'aide par crainte d'être stigmatisés ou étiquetés comme des agresseurs (Roebuck et autres, 2020). Autrement dit, les hommes semblent moins susceptibles de demander du soutien que les femmes et cette situation est aggravée par la quantité généralement plus basse de services axés sur les hommes victimes de VPI, comparativement aux services qui se consacrent au soutien des femmes (Roebuck et autres, 2020).

Encadré 4
Tendances récentes de la violence de la part de partenaires intimes déclarée par la police

Les données administratives provenant des services de police au Canada, recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), viennent compléter les données autodéclarées recueillies dans l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés. Le Programme DUC est un recensement annuel de toutes les affaires criminelles qui sont portées à l'attention de la police. Les données déclarées par la police ne sont pas directement comparables aux données autodéclarées pour un certain nombre de raisons, y compris la portée de ce qui est saisi comme de la violence de la part de partenaires intimes (VPI) (c.-à-d. que les données déclarées par la police incluent seulement ses formes criminelles) et le fait qu'une grande proportion de la VPI n'est jamais signalée à la police. Il s'agit néanmoins d'une source précieuse d'information pour la surveillance des tendances.

Dans le Programme DUC, les affaires de crimes violents sont classées comme des affaires de VPI en fonction des renseignements fournis par la police sur le lien entre l'auteur présumé et la victime. En 2025, le taux de VPI déclarée par la police a atteint son niveau le plus élevé depuis que des données comparables sont devenues accessibles en 2009. Depuis 2018, la VPI déclarée par la police a augmenté de 18 %.

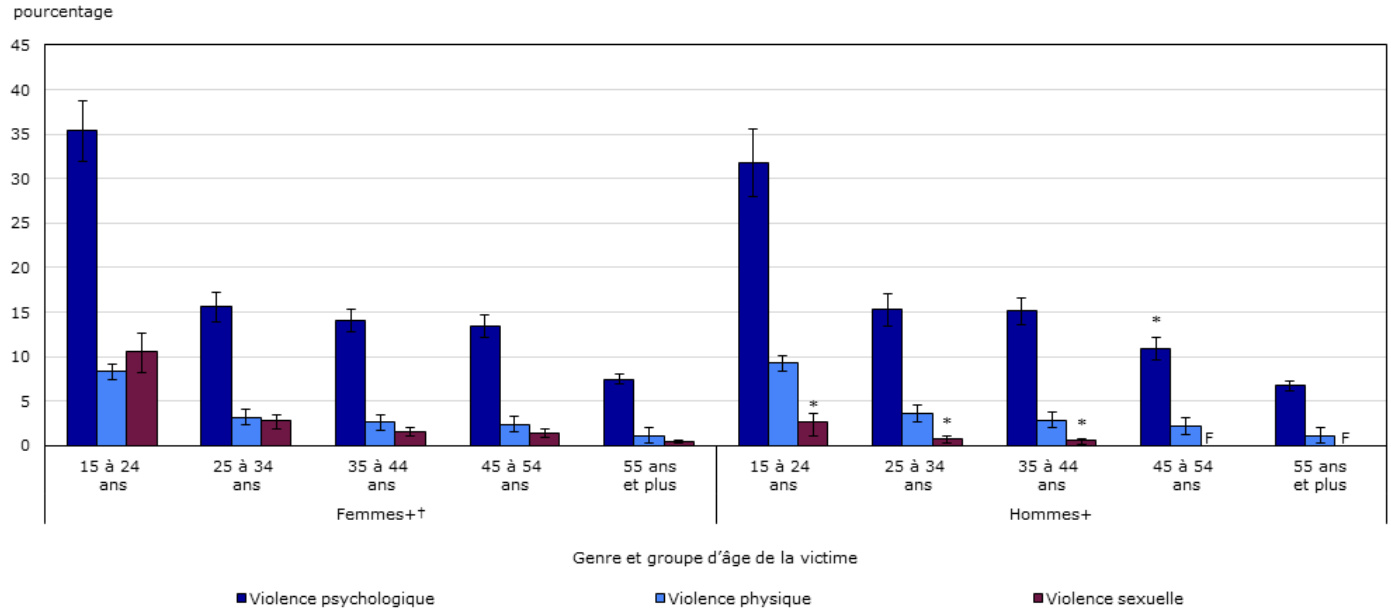
Plus des trois quarts (78 %) des victimes de VPI déclarée par la police en 2025 étaient des femmes et des filles, une proportion plus élevée que celle observée dans les données autodéclarées (52 %). Cet écart pourrait en partie s'expliquer par des taux de signalement à la police plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Il pourrait également être lié à la probabilité plus élevée pour les formes les plus graves de VPI, qui ont des répercussions disproportionnées sur les femmes, d'être signalées à la police et, par conséquent, prises en compte dans les données policières.

La prévalence de la violence de la part de partenaires intimes varie selon la population

Bien que la VPI puisse toucher n'importe qui, indépendamment du genre ou d'autres caractéristiques démographiques ou socioéconomiques, la prévalence n'est pas uniforme dans l'ensemble de la population. Il existe plutôt des différences notables entre certains segments de la population. Certaines de ces différences seront explorées plus en profondeur dans d'autres articles de cette série de profils[36], notamment en abordant de manière approfondie l'intersectionnalité d'autres caractéristiques parmi diverses populations. Le présent article donne un aperçu général des différences de la prévalence entre les femmes et les hommes selon d'autres caractéristiques personnelles.

Un bon nombre des caractéristiques associées à une prévalence plus ou moins élevée de la VPI reflètent ce qui est observé pour la violence en général (Cotter et Burczycka, 2026; Cotter, 2021a). Comme c'est souvent le cas, l'âge a joué un rôle important, puisque la prévalence de la VPI au cours des 12 mois précédents était plus de deux fois plus élevée chez les femmes (37 %) et les hommes (34 %) âgés de 15 à 24 ans que dans tout autre groupe d'âge (tableau 5). Ces tendances sont demeurées constantes lors d'un examen distinct de la VPI psychologique, physique et sexuelle, la prévalence étant beaucoup plus élevée chez les jeunes femmes et les jeunes hommes (graphique 3). Plus de 1 personne sur 10 (11 %) parmi les femmes et les filles de 15 à 24 ans a été victime d'une agression sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents. Pour obtenir une analyse plus détaillée de la VPI chez les jeunes femmes, voir Heidinger (2026).

Graphique 3
Genre et groupe d'âge des victimes de violence de la part de partenaires intimes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence, Canada, 2025



F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes+ ($p < 0,05$)
† catégorie de référence
Note : Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont été en contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédant l'enquête. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

La prévalence de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête était également plus élevée chez les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit que chez les personnes non autochtones (tableau 5)[37]. Aucune différence statistiquement significative n'a été relevée en ce qui concerne la prévalence globale entre les femmes et les hommes autochtones[38]. Tandis que la prévalence de la VPI psychologique et de la VPI physique était semblable entre les femmes et les hommes autochtones, la prévalence de la VPI sexuelle était deux fois plus élevée chez les femmes autochtones (4 %) que chez les hommes autochtones (2 %).

Toutefois, lorsqu'on examine les données sur la violence subie depuis l'âge de 15 ans, des différences entre les genres ressortent. Environ les deux tiers des femmes des Premières Nations (67 %), métisses (64 %) et inuites (63 %) avaient subi de la VPI au cours de leur vie, comparativement à environ la moitié des hommes des Premières Nations (52 %), métis (51 %) et inuits (49 %). Pour tous les groupes, ces proportions étaient plus élevées que celles des femmes (44 %) et des hommes (35 %) non autochtones. Pour obtenir plus de données et d'analyses sur la VPI chez les peuples autochtones, voir Chiponski (à paraître, 2027).

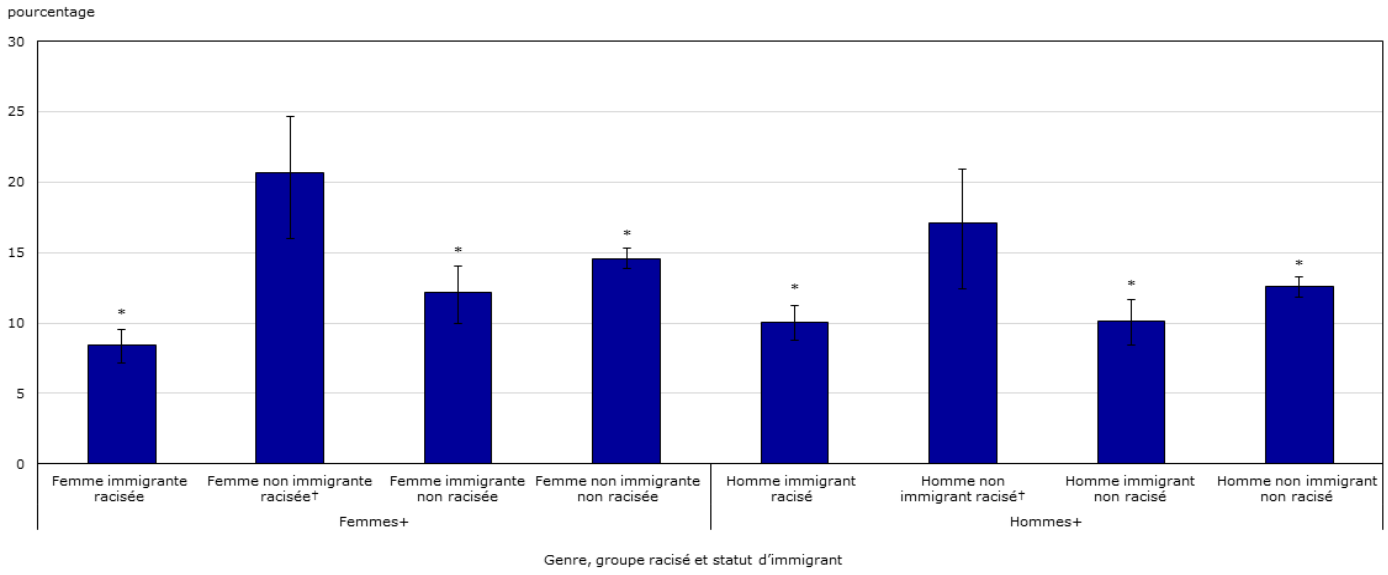
La prévalence de la violence de la part de partenaires intimes est plus élevée chez les personnes racisées nées au Canada

Selon les résultats de l'ESEPP de 2025, la VPI était moins répandue au sein des groupes racisés, tant chez les femmes que chez les hommes, que ce soit pour les expériences vécues depuis l'âge de 15 ans ou au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (tableau 5, tableau 6). La population racisée est composée d'un certain nombre de groupes diversifiés, et la prévalence de la VPI variait entre eux. Pour obtenir plus de données désagrégées et d'analyses sur les expériences de VPI chez les groupes racisés, voir Maxwell (2026).

De manière similaire, la prévalence de la VPI était plus faible chez les personnes immigrantes, tant depuis l'âge de 15 ans qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête (tableau 5 et tableau 6)[39]. Ces résultats sont semblables à ce qui a été observé pour la violence en général dans l'ESEPP de 2025 (Cotter et Burczycka, 2026) et correspondent à d'autres constatations sur la victimisation et la VPI (Conroy, 2021; Cotter, 2021a; Cotter, 2021b; Cotter et Savage, 2019).

Les caractéristiques croisées des groupes racisés et du lieu de naissance sont étroitement liées. En 2021, 67 % de la population racisée était née à l'extérieur du Canada, comparativement à 11 % de la population non racisée (Hou et autres, 2023). Il convient de noter que la prévalence plus faible de la VPI observée chez les personnes racisées semble être associée à leur lieu de naissance (graphique 4)[40]. Lorsque l'on tient compte à la fois des groupes racisés et du statut d'immigrant, la prévalence de la VPI au cours des 12 mois précédents était la plus élevée chez les personnes racisées nées au Canada. Cette tendance s'est maintenue tant chez les femmes que chez les hommes.

Graphique 4
Genre, groupe racisé et statut d'immigrant des victimes de violence de la part de partenaires intimes vécue au cours des 12 mois précédents, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
Note : Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont été en contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédant l'enquête. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre. La population non racisée exclut les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit. La population immigrante comprend les personnes immigrantes reçues ainsi que toutes les autres personnes ayant répondu à l'enquête qui sont nées à l'extérieur du Canada (p. ex. personnes détenant la résidence permanente ou temporaire). Les données peuvent aussi inclure certaines personnes non immigrantes (p. ex. personnes nées à l'extérieur du Canada de parents canadiens, comme des diplomates ou des membres des Forces armées canadiennes affectés à l'étranger).
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Il est important de souligner que la population immigrante pourrait être moins encline à dénoncer une victimisation pour diverses raisons, notamment les barrières linguistiques[41], la crainte de répercussions négatives sur le statut de résidence ou d'immigrant, le manque de confiance envers les institutions ou les autorités, ou les normes culturelles considérant ces expériences comme relevant de la sphère privée (Okeke-Ihejirika et autres, 2018; Sisic et autres, 2024). Des recherches ont également révélé que certains indicateurs sont plus positifs chez les personnes immigrantes et qu'ils évoluent au fil du temps (Vaughn et autres, 2014; Wright et Benson, 2010; Xie et Baumer, 2021).

Les femmes bisexuelles et les hommes bisexuels subissent plus souvent de la violence de la part de partenaires intimes

Comparativement aux personnes hétérosexuelles, la population LGB+[42] a tendance à faire face à la violence à une fréquence plus élevée (Cotter et Burczycka, 2026; Cotter, 2021a; Cotter et Savage, 2019; Sutton-Preddie et Rauh, 2026). C'est aussi le cas pour la VPI, puisque la majorité des femmes (69 %) et des hommes (57 %) LGB+ avaient subi une forme ou une autre de VPI depuis l'âge de 15 ans. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 26 % des femmes LGB+ et 22 % des hommes LGB+ ont subi de la VPI, comparativement à 13 % des femmes hétérosexuelles et à 12 % des hommes hétérosexuels (tableau 5). Plus précisément, la prévalence la plus élevée a été observée chez les femmes bisexuelles (29 %) et les hommes bisexuels (27 %).

La population LGB+ est également plus jeune, en moyenne, et comme il a été mentionné, la prévalence de la VPI est plus élevée chez les groupes d'âge plus jeunes. Cela dit, même en tenant compte de l'âge, la prévalence est demeurée plus élevée au sein de la population LGB+, en raison d'une plus grande prévalence chez les femmes bisexuelles et les hommes bisexuels.

La violence de la part de partenaires intimes est plus répandue chez les femmes et les hommes ayant une incapacité

Il existe un lien évident entre la VPI et les incapacités. La présence d'une incapacité ou d'autres problèmes de santé de longue durée peuvent constituer un facteur de risque de violence (Cotter, 2018; Savage, 2021). Ce risque peut en outre être exacerbé lorsqu'un partenaire intime remplit également le rôle de principal soignant ou de principale personne de soutien (Harpur et Douglas, 2014). Certaines incapacités ou certains problèmes de santé de longue durée peuvent également être la conséquence ou le résultat d'expériences de violence.

La prévalence de la VPI était plus élevée chez les femmes et les hommes ayant une incapacité[43] que chez les personnes n'en ayant pas. Chez les personnes ayant une incapacité, 6 femmes sur 10 (60 %) et près de la moitié (47 %) des hommes avaient subi de la VPI depuis l'âge de 15 ans, comparativement à 42 % des femmes et à 34 % des hommes n'ayant pas d'incapacité. Cette tendance s'est maintenue au cours des 12 mois précédents, puisque 20 % des femmes et 16 % des hommes ayant une incapacité ont subi de la VPI, comparativement à 13 % des femmes et à 12 % des hommes n'ayant pas d'incapacité.

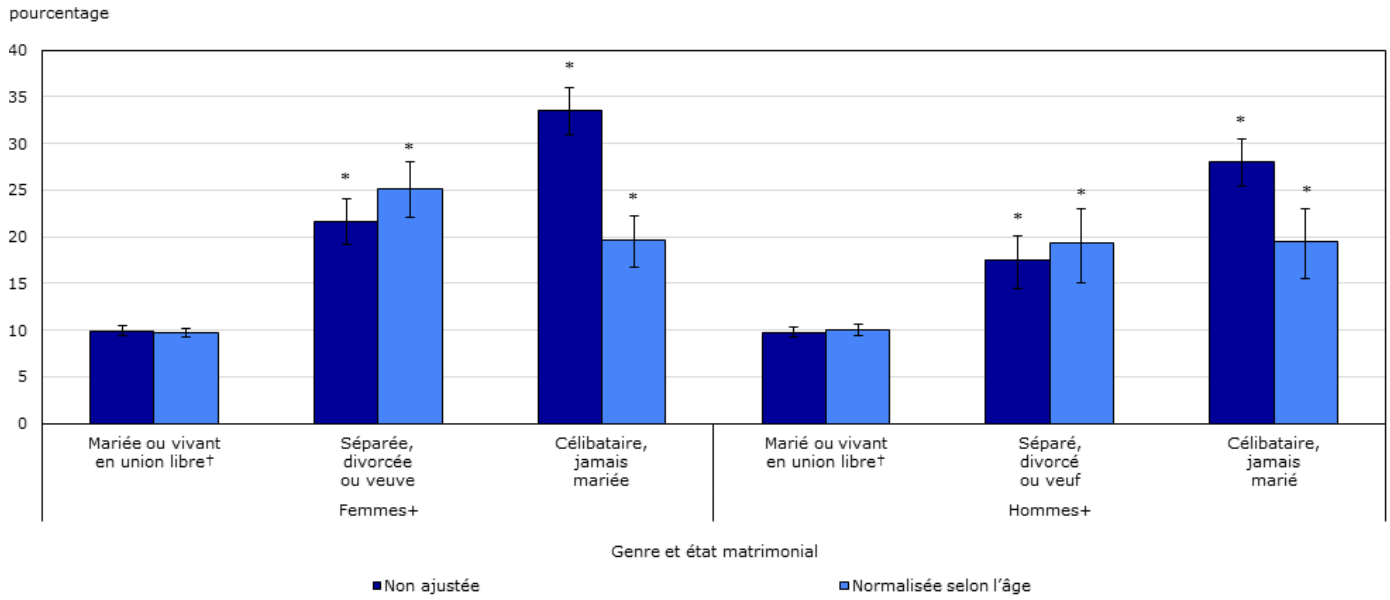
Il existe également des différences importantes entre le type d'incapacité et leur association avec la prévalence, la nature et les répercussions de la VPI. Pour obtenir plus de renseignements, voir Conroy et Savage (à paraître, 2027).

La prévalence de la violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents est plus faible chez les personnes mariées ou vivant en union libre

Comme il a été mentionné, la VPI peut se produire dans un éventail de relations, qu'il s'agisse de partenaires intimes actuels ou anciens, de conjoints mariés, de conjoints vivant en union libre, de partenaires amoureux ou autres. En 2025, l'état matrimonial a été associé à des variations dans la prévalence de la VPI. Chez les personnes qui étaient mariées ou qui vivaient en union libre, 1 femme sur 10 (10 %) et 1 homme sur 10 (10 %) ont subi de la VPI au cours des 12 mois précédents[44]. Ces résultats sont inférieurs à la prévalence observée chez les personnes séparées, divorcées ou veuves (22 % des femmes et 17 % des hommes), ou célibataires, jamais mariées (33 % des femmes et 28 % des hommes).

L'âge est étroitement lié à la prévalence de la victimisation, y compris la VPI, et à l'état matrimonial. En tenant compte de ces différences d'âge, la prévalence de la VPI est demeurée la plus faible chez les personnes mariées ou vivant en union libre, mais il y avait une différence notable dans certaines autres tendances (graphique 5). Pour les femmes, après la prise en compte de l'âge, la prévalence de la VPI est plus élevée chez celles qui sont séparées, divorcées ou veuves. Chez les hommes, la prise en compte de l'âge entraîne une prévalence semblable pour ceux qui sont séparés, divorcés ou veufs et pour ceux qui sont célibataires, jamais mariés.

Graphique 5
Prévalence non ajustée et normalisée selon l'âge de la violence de la part de partenaires intimes vécue au cours des 12 mois précédents, selon l'état matrimonial, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
Note : Les pourcentages non ajustés représentent la prévalence de la violence de la part de partenaires intimes selon l'état matrimonial. Les pourcentages normalisés selon l'âge tiennent compte des variations dans la structure de la population en effectuant une normalisation sur la structure par âge de la population totale qui est mariée ou qui vit en union libre. Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont été en contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédant l'enquête. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Ces résultats concordent avec la recherche sur la VPI, qui a révélé que le risque de violence est accru après une séparation (Brownridge, 2006; Brownridge et autres, 2008; Spearman, 2023). Il est également possible que la séparation ou le divorce ait eu lieu après ou en raison d'expériences de violence, ce qui a entraîné une prévalence plus élevée chez les personnes séparées ou divorcées. Selon les données de l'ESEPP de 2025, 17 % des femmes qui ont subi de la VPI ont déclaré avoir été séparées de leur partenaire, au moins temporairement, au cours des 12 mois précédents en raison de la violence ou des mauvais traitements qu'elles ont vécus, tandis que 16 % ont indiqué que la relation avait pris fin il y a plus de 12 mois. Dans les deux cas, ces proportions étaient plus élevées que chez les hommes victimes de VPI (11 % et 11 %, respectivement)[45].

Il y a peu de variation dans la prévalence de la violence de la part de partenaires intimes entre les provinces et les territoires

En plus des variations démographiques, il y avait relativement peu de différences statistiquement significatives dans la prévalence de la VPI au cours des 12 mois précédents selon la province ou le territoire de résidence en 2025. La prévalence de la VPI était plus faible chez les femmes vivant au Nouveau-Brunswick (10 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (8 %) et au Yukon (7 %), et chez les hommes vivant à Terre-Neuve-et-Labrador (7 %), comparativement aux femmes et aux hommes vivant ailleurs au Canada. Autrement, la prévalence de la VPI était semblable à l'échelle du pays (tableau 7).

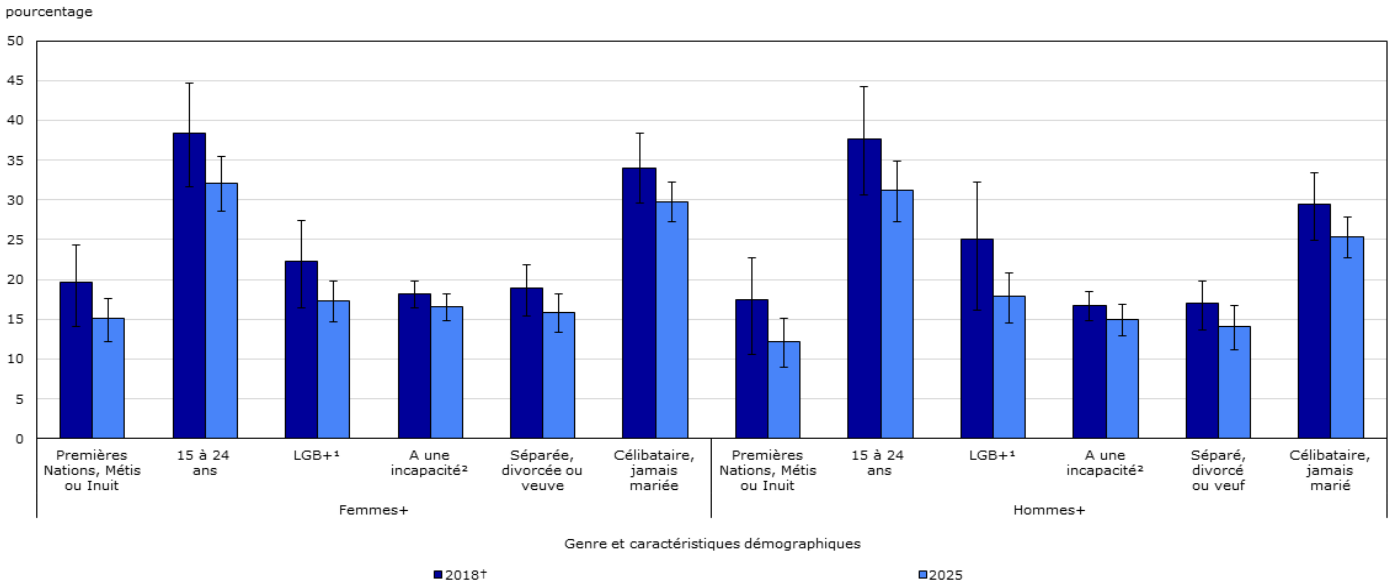
Un plus grand nombre de différences significatives ont été relevées lors de l'examen de la prévalence de la VPI au cours de la vie (tableau 7). Par exemple, comparativement au reste du Canada, une proportion plus élevée de femmes au Nunavut (59 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (52 %), en Nouvelle-Écosse (51 %), en Alberta (48 %) et en Colombie-Britannique (47 %) avaient subi de la VPI au moins une fois depuis l'âge de 15 ans. Cela ne signifie pas nécessairement que la VPI est plus fréquente dans ces provinces et territoires, puisque la province ou le territoire indiqué reflète l'endroit où la personne ayant répondu à l'enquête vivait à ce moment et pas nécessairement l'endroit où la violence a eu lieu. Cela dit, il est pertinent de connaître le nombre total de personnes qui ont subi de la VPI, car cela pourrait indiquer une demande potentiellement plus forte pour des services d'aide aux victimes dans ces régions.

En 2025, les femmes vivant dans les régions urbaines (14 %) et rurales (13 %) des provinces ont enregistré une prévalence semblable de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête[46]. En revanche, une proportion plus élevée d'hommes vivant en milieu urbain (13 %) ont subi de la VPI comparativement aux hommes vivant en milieu rural (10 %). Même si la prévalence est semblable, il convient de noter que les répercussions de la VPI peuvent varier entre les personnes de régions rurales et celles de régions urbaines. Par exemple, les personnes dans les régions rurales ayant subi de la VPI peuvent éprouver des difficultés supplémentaires à accéder aux services en raison de la distance ou du manque de ressources, comparativement aux victimes vivant en milieu urbain (Youngson et autres, 2021).

Il y a eu peu de changements significatifs dans la prévalence de la violence de la part de partenaires intimes parmi les groupes démographiques depuis 2018

Comparativement à 2018, il y a eu peu de changements statistiquement significatifs dans la prévalence globale de la VPI pour la plupart des groupes démographiques, et en particulier ceux pour lesquels la prévalence a tendance à être plus élevée. Par exemple, il n'y a pas eu de changement statistiquement significatif dans la prévalence de la VPI au cours des 12 mois précédents chez les personnes de 15 à 24 ans, les Autochtones, les personnes ayant une incapacité[47], les personnes LGB+ et les personnes qui sont séparées, veuves, divorcées ou célibataires, jamais mariées entre 2018 et 2025 (graphique 6).

Graphique 6
Violence de la part de partenaires intimes vécue au cours des 12 mois précédents, selon certaines caractéristiques démographiques, 2018 et 2025



† catégorie de référence
1. L'acronyme LGB+ désigne les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou pansexuelles, ou ayant une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle.
2. La mesure de l'incapacité a changé entre 2018 et 2025. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons.
Note : Les différences entre 2018 et 2025 ne sont pas statistiquement significatives. Les différences entre les groupes au cours de la même année peuvent ne pas être statistiquement significatives. Voir le tableau 5. Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont été en contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédant l'enquête. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Contrairement à la stabilité globale de la prévalence, certains changements ont été observés. Par exemple, chez les femmes de 45 à 54 ans, la prévalence est passée de 11 % en 2018 à 14 % en 2025. Il y a aussi eu une augmentation chez les femmes n'ayant pas d'incapacité, la proportion étant passée de 10 % à 13 %. Chez les hommes, une légère hausse a été observée chez les 65 à 74 ans, la proportion étant passée de 5 % à 7 %.

Encadré 5
Résumé des principales constatations

Les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2025 révèlent que la prévalence de la violence de la part de partenaires intimes (VPI) est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, tant au cours de la vie qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête. Au-delà de la prévalence, les femmes étaient aussi plus susceptibles que les hommes d'avoir subi de multiples formes de VPI, d'avoir été victimes de VPI plus souvent, d'avoir vécu des expériences de VPI d'une gravité plus élevée et de déclarer des répercussions négatives découlant de leurs expériences.

Bon nombre des constatations tirées de l'ESEPP de 2025 concordent avec les recherches antérieures. Par exemple, peu de victimes de VPI ont signalé l'une ou l'autre de leurs expériences à la police ou ont communiqué avec des services aux victimes ou y ont eu recours pour obtenir de l'aide. Toutefois, bien que ces personnes représentent encore une minorité, des hausses ont été observées dans la proportion de femmes et d'hommes qui ont fait un signalement à la police ainsi que dans le nombre d'hommes qui ont communiqué avec des services aux victimes.

Un certain nombre de caractéristiques démographiques sont également associées aux variations de la prévalence de la VPI. Bon nombre de ces caractéristiques sont interreliées, et certaines, comme le fait d'être plus jeune, d'être LGB+, d'avoir une incapacité, d'être séparé, divorcé ou veuf, et d'être célibataire et jamais marié, demeuraient significativement associées à une probabilité plus élevée d'avoir été victime de VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête, même lorsque les autres facteurs étaient maintenus constants[48]. De manière similaire, la probabilité d'être victime de VPI était plus faible chez les personnes racisées que chez les personnes non autochtones et non racisées, même lorsque les autres caractéristiques étaient prises en compte.

Notamment, même si le genre n'est pas ressorti comme un facteur significatif lorsque les autres facteurs étaient maintenus constants et que l'on examinait la VPI dans son ensemble, la probabilité d'être victime de VPI était plus élevée chez les femmes que chez les hommes lorsqu'on examinait précisément la violence sexuelle et que l'on tenait compte de la fréquence et de la gravité en plus de la prévalence.

Description de l'enquête

Au cours de l'exercice 2024-2025, Statistique Canada a mené le second cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). Le premier cycle de l'ESEPP avait été mené en 2018. Cette enquête a pour but de recueillir des renseignements sur les incidents vécus par la population canadienne en public, au travail, en ligne et dans les relations intimes.

La population cible de l'ESEPP est la population canadienne de 15 ans et plus, à l'exclusion des personnes résidant à temps plein dans les établissements institutionnels et de celles résidant dans les réserves des Premières Nations. L'ESEPP de 2025 est une enquête transversale par échantillon. L'enquête dans les provinces repose aussi maintenant sur une approche axée sur une personne répondante ciblée, ce qui signifie qu'un échantillon de personnes est sélectionné directement à partir de la base de sondage. La base de sondage pour l'ESEPP dans les territoires est une base aréolaire de logements construite pour l'Enquête sur la population active. Les logements sélectionnés dans l'échantillon ont fait l'objet d'une collecte de données sur le terrain. Au moment du contact avec une personne résidant au logement sélectionné, un membre du ménage âgé de 15 ans et plus a été choisi au hasard pour remplir le questionnaire de l'ESEPP.

Dans les provinces, la collecte des données s'est déroulée d'octobre 2024 à juin 2025. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les personnes ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les 10 provinces s'établissait à 46 511 personnes. Le taux de réponse dans les provinces était de 32,3 %, en baisse par rapport à 43,1 % en 2018.

Dans les territoires, la collecte des données s'est déroulée de janvier à juillet 2025. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire rempli par un intervieweur en personne. Les personnes ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les trois territoires s'établissait à 2 036 personnes. Le taux de réponse dans les territoires était de 53,1 %, en baisse par rapport à 73,2 % en 2018.

Parmi les personnes qui n'ont pas répondu figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des personnes interviewées de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement ou dans une réserve.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

L'exclusion des personnes vivant en établissement ou dans un logement collectif peut également signifier que certaines victimes de VPI ne sont pas incluses dans les données, notamment si elles vivaient dans un refuge ou séjournaient à l'hôpital en raison de la violence subie. Cela peut vouloir dire, en particulier, que certaines expériences relativement plus graves de VPI ne sont pas représentées dans l'enquête.

La participation à l'enquête est volontaire, et on rappelle aux personnes y répondant que tous les renseignements fournis sont strictement confidentiels. Le questionnaire comprend également d'importantes mesures de sécurité, comme un bouton « Quitter la page rapidement ». Toutefois, il est toujours possible, en particulier pour les personnes qui vivent peut-être avec un partenaire violent ou une partenaire violente, qu'elles ne se sentent pas à l'aise de participer ou qu'elles ne dénoncent pas la violence de peur que leur partenaire puisse découvrir leurs réponses.

Références

Brownridge, D.A. (2006). Violence against women post-separation. *Aggression and Violent Behaviour, 11*(5).

Brownridge, D. A., Chan, K. L., Hiebert-Murphy, D., Ristock, J., Tiwari, A., Leung, W.-C. et Santos, S. C. (2008). The Elevated Risk for Non-Lethal Post-Separation Violence in Canada: A Comparison of Separated, Divorced, and Married Women. *Journal of Interpersonal Violence, 23*(1).

Chibber, K. S. et Krishnan, S. (2011). Confronting Intimate Partner Violence, a Global Health Care Priority. *Mount Sinai Journal of Medicine, 78*(3).

Chiponski, K. (2027, à paraître). Violence de la part de partenaires intimes au Canada : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada, 2025. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Clough, A., Draughon, J. E., Njie-Carr, V., Rollins, C. et Glass, N. (2014). “Having Housing Made Everything Else Possible”: Affordable, Safe and Stable Housing for Women Survivors of Violence. *Qualitative Social Work, 13*(5).

Conroy, S. (2021). La violence conjugale au Canada, 2019. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Conroy, S. et Savage, L. (2027, à paraître). Violence de la part de partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2025. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Cotter, A. (2021a). La victimisation criminelle au Canada, 2019. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Cotter, A. (2021b). Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Cotter, A. (2018). La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Cotter, A. et Burczycka, M. (2026). Différences entre les genres observées dans les expériences de violence et de comportements sexuels non désirés au Canada, 2025. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Cotter, A. et Savage, L. (2019). La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Davies, L., Ford-Gilboe, M., Willson, A., Varcoe, C., Wuest, J., Campbell, J. et Scott-Storey, K. (2015). Patterns of Cumulative Abuse Among Female Survivors of Intimate Partner Violence: Links to Women’s Health and Socioeconomic Status. *Violence Against Women, 21*(1).

Fanslow, J. L., Mellar, B. M., Gulliver, P. J. et McIntosh, T. K. D. (2023). Evidence of Gender Asymmetry in Intimate Partner Violence Experience at the Population-Level. *Journal of Interpersonal Violence, 38*(15-16).

Ford-Gilboe, M., Wathen, C. N., Varcoe, C., MacMillan, H. L., Scott-Storey, K., Mantler, T., Hegarty, K. & Perrin, N. (2016). Development of a brief measure of intimate partner violence experiences: The Composite Abuse Scale (Revised)-Short Form (CASR-SF). *BMJ Open, 6*(12).

Gilroy, H., McFarlane, J., Maddoux, J. et Sullivan, C. (2016). Homelessness, Housing Instability, Intimate Partner Violence, Mental Health, and Functioning: A Multi-Year Cohort Study of IPV Survivors and Their Children. *Journal of Social Distress and Homelessness, 25*(2).

Gouvernement du Canada (2025). *Loi visant à protéger les victimes : projet de loi visant à protéger les victimes et à garder les enfants à l’abri des personnes prédatrices : Document d’information*.

Harpur, P. et Douglas, H. (2014). Disability and Domestic Violence: Protecting survivors’ Human Rights. *Griffith Law Review, 23*(3).

Heidinger, L. (2026). Violence de la part de partenaires intimes au Canada : expériences des jeunes femmes au Canada, 2025. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Home Office. (2015). *Controlling or Coercive Behaviour in an Intimate or Family Relationship—Statutory Guidance Framework*.

Hou, F., Schimmele, C. et Stick, M. (2023). Évolution démographique des groupes racisés au Canada. *Rapports économiques et sociaux*, produit nº 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Kaukinen, C. (2020). When stay-at-home orders leave victims unsafe at home: Exploring the risk and consequences of intimate partner violence during the COVID-19 pandemic. *American Journal of Criminal Justice, 45*.

MacMillan, H. L. et Wathen, C. N. (2014). Children's Exposure to Intimate Partner Violence. *Child and Adolescent Psychiatric Clinics of North America, 23*(2).

Maxwell, A. (2026). Violence de la part de partenaires intimes au Canada : expériences des femmes racisées au Canada, 2025. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Mellar, B. M., Fanslow, J. L., Gulliver, P. J. et McIntosh, T. K. D. (2024). Economic Abuse by an Intimate Partner and Its Associations with Women's Socioeconomic Status and Mental Health. *Journal of Interpersonal Violence, 39*(21-22).

Michaelsen, S., Parra Jordan, S. Zarowksy, C. et Koski, A. (2025). Challenges to The Provision of Services for Sexual and Intimate Partner Violence in Canada During the COVID-19 Pandemic: Results of a Nationwide Web-Based Survey. *Violence Against Women, 31*(6-7).

Miller, E. et McCaw, B. (2019). Intimate Partner Violence. *The New England Journal of Medicine, 380*(9).

Murray, S. (2008). "Why doesn't she just leave?": Belonging, disruption and domestic violence. *Women's Studies International Forum, 31*(1).

Okeke-Ihejirika, P., Yohani, S., Muster, J., Ndem, A., Chambers, T. et Pow, V. (2018). A Scoping Review on Intimate Partner Violence in Canada's Immigrant Communities. *Trauma, Violence, & Abuse, 21*(4).

Roebuck, B., McGlinchey, D., Hastie, K., Taylor, M., Roebuck, M., Bhele, S., Hudson E. et Grace Xavier, R. (2020). *Male survivors of intimate partner violence in Canada*. Victimology Research Centre, ON, Collège Algonquin.

Santé Canada (2026). Améliorer la santé des hommes et des garçons au Canada.

Savage, L. (2021). Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Saxton, M. D., Olszowy, L., MacGregor, J. C. D., MacQuarrie, B. J. et Wathen, C. N. (2018). Experiences of Intimate Partner Violence Victims With Police and The Justice System in Canada. *Journal of Interpersonal Violence*, 1-27.

Scott-Storey, K., O'Donnell, S., Ford-Gilboe, M., Varcoe, C., Wathen, N., Malcolm J. et Vincent, C. (2023). What About the Men? A Critical Review of Men's Experiences of Intimate Partner Violence. *Trauma, Violence, & Abuse, 24*(2).

Sisic, M., Tastsoglou, E., Dawson, M., Holtmann, C., Wilkinson, L. et Falconer, C. (2024). The Continuum of Gender-Based Violence Experienced by Migrant and Refugee Women in Canada: Perspectives from Key Informants. Frontiers in Sociology, 9.

Spearman, K. J., Hardesty, J. L. et Campbell, J. (2022). Post-Separation Abuse: A Concept Analysis. *Journal of Advanced Nursing, 79*.

Statistique Canada (2026). Tendances en matière de violence familiale et de violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2025. *Le Quotidien*, produit nº 11-001-X au catalogue de Statistique Canada.

Stylianou, A. M. (2018). Economic Abuse Experiences and Depressive Symptoms Among Victims of Intimate Partner Violence. *Journal of Family Violence, 33*.

Sutton-Preddie, D. et Rauh, K. (2026). Expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés chez les personnes 2ELGBTQ+ au Canada, 2025. *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Taylor, J. C., Bates, E. A., Colosi, A. et Creer, A. J. (2022). Barriers to Men's Help Seeking for Intimate Partner Violence. *Journal of Interpersonal Violence, 37*(19-20).

Vaughn, M. G., Salas-Wright, C. P., Maynard, B. R., Qian, Z., Terzis, L., Kusow, A. M. et DeLisi, M. (2014). Criminal Epidemiology and the Immigrant Paradox: Intergenerational Discontinuity in Violence and Antisocial Behavior Among Immigrants. *Journal of Criminal Justice, 42*.

Voth Schrag, R. J., Robinson, S. R. et Ravi, K. (2019). Understanding Pathways Within Intimate Partner Violence: Economic Abuse, Economic Hardship, and Mental Health. *Journal of Aggression, Maltreatment, & Trauma, 28*(2).

Wathen, C. N., Ford-Gilboe, M., Perrin, N., Scott-Storey, K., O'Donnell, S., Varcoe, C., MacGregor, J. C. D. et Khan, A. (2022). *A Better Way To Measure Intimate Partner Violence: The Composite Abuse Scale Revised-Short Form (CASr-SF)*.

Wright, E. M. et Benson, M. L. (2010). Immigration and Intimate Partner Violence: Exploring the Immigrant Paradox. *Social Problems, 57*(3).

Xie, M. et Baumer, E. P. (2021). Immigrant Status, Citizenship, and Victimization Risk in The United States: New Findings from The National Crime Victimization Survey (NCVS). *Criminology, 59*(4).

Youngson, N., Saxton, M., Jaffe, P. G., Chiodo, D., Dawson M. et Straatman, A.-L. (2021). Challenges in Risk Assessment with Rural Domestic Violence Victims: Implications for Practice. *Journal of Family Violence, 36*(5), 537-550.

Zhang, T., Hoddenbagh, J., McDonald, S. et Scrim, K. (2012). Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009, ministère de la Justice du Canada, produit au catalogue nº rr12-07-f.

Notes

[E] à utiliser avec prudence

1. Les articles qui seront publiés dans le cadre de cette série comprennent des profils de la violence de la part de partenaires intimes chez les jeunes femmes, les femmes ayant une incapacité, les femmes racisées, les femmes LGB+, les hommes LGB+, les femmes francophones, les femmes autochtones et la population de la diversité de genre.

2. Dans la présente analyse, les catégories « femmes » et « hommes » sont fondées sur les catégories normalisées « femmes+ » et « hommes+ » de Statistique Canada, sauf indication contraire. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.

3. En raison de la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Dans ce cas, les personnes de la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignés par le symbole « + ». Pour obtenir plus de renseignements sur les changements dans les concepts au fil du temps, consulter le *Guide de référence sur l'âge, le sexe à la naissance et le genre.*

4. La *Loi visant à protéger les victimes*, qui a reçu la sanction royale en juin 2026, a créé une nouvelle infraction ciblant les comportements coercitifs et contrôlants (gouvernement du Canada, 2025). Des lois visant à modifier le *Code criminel* pour traiter précisément du contrôle coercitif ont également été présentées au cours de sessions antérieures du Parlement (p. ex. l'ancien projet de loi C-332, qui était devant le Sénat du Canada lorsque la 44e législature a été dissoute).

5. Par exemple, en 2015, le Royaume-Uni a fait du « contrôle coercitif » une infraction criminelle afin de criminaliser les formes de violence qui pourraient ne pas constituer à elles seules un comportement criminel, mais qui se produisent de manière répétée ou continue et entraînent chez la victime un sentiment de crainte pour sa sécurité ou des effets néfastes importants (Home Office, 2015).

6. En 2018, c'était le cas pour 24 des 26 comportements mesurés. Les exceptions étaient le fait d'avoir été giflé, ou d'avoir eu un partenaire qui a révélé ou a menacé de révéler l'orientation sexuelle de la victime ou la relation. En 2018, cette dernière question n'a été demandée qu'aux personnes lesbiennes, gaies ou bisexuelles, ou ayant une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle. En 2025, la portée a été élargie et cette question a été posée à toutes les personnes interviewées.

7. Parmi les personnes qui ont subi de la violence sexuelle ou physique de la part de partenaires intimes, 65 % des femmes et 43 % des hommes s'étaient déjà sentis contrôlés ou piégés par un partenaire intime.

8. Parmi les personnes qui ont subi de la violence sexuelle ou physique de la part de partenaires intimes, 83 % des femmes et 62 % des hommes s'étaient déjà sentis anxieux ou sur leurs gardes en raison d'un partenaire intime.

9. Le fait de subir un seul comportement ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a eu qu'un seul incident de violence, car les personnes interviewées peuvent avoir subi le même type de violence à de multiples occasions.

10. Les estimations de la prévalence de la violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents pour 2018 qui figurent dans le présent rapport peuvent différer légèrement de celles publiées précédemment (Cotter, 2021b), et ce, pour deux raisons. Premièrement, les points de données figurant dans ce rapport sont fondés sur les catégories normalisées « femmes+ » et « hommes+ » (voir les notes 2 et 3), tandis qu'en 2018, les estimations reposaient uniquement sur la variable du genre. Deuxièmement, certaines personnes célibataires, jamais mariées en 2018 n'ont pas été en contact avec un partenaire au cours des 12 mois précédents ou n'ont pas été interviewées à ce sujet en raison d'une erreur, mais ont été comptabilisées dans les estimations globales. La portée analytique du présent article est limitée aux personnes qui ont été en contact avec un partenaire au cours des 12 mois précédents.

11. La catégorie « une fois » comprend les personnes qui ont subi un ou plusieurs types de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, mais jamais plus d'une fois pour un même type. Si plusieurs comportements ont été déclarés comme étant survenus une fois, cela est considéré comme « une fois » aux fins de la mesure de cette fréquence, bien que, dans certains cas, il puisse s'agir d'événements distincts.

12. La différence entre les femmes et les hommes qui ont déclaré avoir subi de la violence de la part d'un partenaire intime « quelques fois » n'est pas statistiquement significative.

13. Entre 2018 et 2025, la différence dans la proportion de victimes de violence de la part d'un partenaire intime qui ont subi au moins un comportement tous les jours n'est pas statistiquement significative, ni pour les femmes ni pour les hommes.

14. Les différents comportements ne s'excluent pas mutuellement. Il est possible que la réponse « oui » à plusieurs questions renvoie au même événement (p. ex. une personne qui a subi de la violence verbale de la part d'un partenaire une fois pourrait avoir répondu « oui » à la fois à la question « avoir été traitée de personne dérangée, stupide ou bonne à rien » et à la question « avoir été rabaissée ou s'être fait dire des mots blessants », même s'il s'agissait de la même occurrence). Toutefois, compte tenu de la vaste gamme de comportements couverts par l'enquête et du fait que la plupart des victimes ont subi de la violence de la part d'un partenaire intime à plus d'une occasion, le nombre de comportements est utilisé comme indicateur général d'exposition accrue à la violence et aux mauvais traitements.

15. Le score est calculé en établissant la moyenne de chacune des 15 questions prises en compte au cours des 12 mois précédents, de 0 à 5, où 0 correspond à « pas au cours des 12 mois précédents » et 5 correspond à « tous les jours ou presque tous les jours », puis en multipliant cette moyenne par 15. Les scores possibles varient d'un minimum de 0 à un maximum de 75. Pour que leurs réponses soient prises en compte dans le calcul, les personnes interviewées devaient avoir fourni des réponses à au moins 11 des 15 questions mesurées par l'échelle. Cette méthode de calcul des scores sera examinée plus en détail dans de prochains articles de *Juristat*.

16. La démarche initiale est semblable à celle utilisée pour le calcul global du score effectué à l'aide du CASr-SF, où chaque question se voit attribuer une valeur allant de 0 (pas au cours des 12 mois précédents) à 5 (tous les jours ou presque tous les jours). Ensuite, les réponses sont additionnées, et un score supérieur à 1 pour la violence physique, supérieur à 0 pour la violence sexuelle, supérieur à 4 pour la violence psychologique, ou supérieur à 0 pour le fait d'avoir été étranglé par un partenaire est considéré comme atteignant le seuil de la violence de la part de partenaires intimes (VPI). Tout autre score non nul est considéré comme de la VPI sous le seuil, tandis qu'un score de 0 correspond à l'absence de VPI.

17. Pour les deux catégories, la différence entre les femmes et les hommes quant au signalement à la police est statistiquement significative.

18. Pour les deux catégories, la différence entre les femmes et les hommes quant aux répercussions émotionnelles négatives est statistiquement significative.

19. Dans le cas des personnes ayant subi de la violence de la part de partenaires intimes à plus d'une occasion, cette donnée représente la relation entre la victime et le partenaire violent au moment du premier incident survenu au cours des 12 mois précédents. Dans le cas des personnes ayant subi un seul événement de violence ou de mauvais traitements, elle représente la relation au moment de l'incident. Dans les deux cas, cela ne correspond pas nécessairement à leur relation actuelle.

20. Plus précisément, les pourcentages variaient de 0,6 % chez les personnes ayant un revenu familial de 140 000 $ ou plus à 1,4 % chez celles dont le revenu familial se situait entre 80 000 $ et 99 999 $. Cependant, la plupart des différences entre les groupes n'étaient pas statistiquement significatives.

21. Ces données sont tirées des réponses à l'outil Primary Care PTSD Screen (PC-PTSD), un outil d'évaluation de première ligne dont le but est de cerner les personnes qui devraient être orientées vers un service spécialisé afin de suivre un traitement psychologique et psychiatrique pour ce genre de trouble. L'outil est conçu pour évaluer si une personne présente les principaux effets associés aux symptômes typiques du trouble de stress post-traumatique (TSPT), soit des souvenirs persistants, l'engourdissement, l'évitement et l'hyperexcitation. Si une personne répond « oui » à trois des quatre questions, la présence d'un TSPT peut être soupçonnée. Il est essentiel de souligner que le PC-PTSD n'est pas un outil de diagnostic et qu'un TSPT soupçonné n'a pas la valeur d'un diagnostic. Dans un contexte clinique, un résultat positif au questionnaire PC-PTSD indiquerait que le patient ou la patiente doit faire l'objet d'une évaluation plus approfondie et potentiellement recevoir un diagnostic.

22. Cette donnée représente la proportion de toutes les victimes de violence de la part d'un partenaire intime qui ont uniquement subi un comportement à une occasion au cours des 12 mois précédents et qui présentaient des symptômes correspondant au trouble de stress post-traumatique, car les estimations pour les femmes et les hommes sont trop peu fiables pour être publiées.

23. La question sur les blessures corporelles n'a pas été posée aux personnes qui ont subi exclusivement des formes psychologiques de violence de la part d'un partenaire intime.

24. Les personnes ayant répondu à l'enquête pouvaient sélectionner plusieurs types de blessures; par conséquent, la somme des pourcentages peut être supérieure à 100.

25. Les personnes ayant répondu à l'enquête pouvaient sélectionner plusieurs types de blessures; par conséquent, la somme des pourcentages peut être supérieure à 100. La proportion d'hommes qui ont été blessés d'une autre façon est trop peu fiable pour être publiée.

26. Les femmes qui ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime étaient également plus susceptibles que les hommes de déclarer qu'elles ne vivaient pas dans un logement en commun avec la personne ayant commis l'agression (22 % par rapport à 12 %). Plus d'hommes (66 %) que de femmes (54 %) ont ainsi déclaré ne pas avoir quitté un logement en commun.

27. Les personnes ayant répondu à l'enquête pouvaient indiquer plusieurs types de logements où elles ont vécu; par conséquent, la somme des pourcentages peut être supérieure à 100.

28. L'estimation pour les hommes qui ont vécu dans un refuge en raison de la violence de la part de partenaires intimes est trop peu fiable pour être publiée.

29. L'itinérance en refuge ou hors refuge se rapporte aux situations où une personne a dû vivre dans un refuge, dans la rue, dans un parc, dans un abri de fortune, dans un véhicule ou dans un bâtiment abandonné. L'itinérance cachée fait référence à des situations où une personne a dû rester avec des amis ou amies, des membres de la famille ou d'autres personnes parce qu'elle n'avait nulle part ailleurs où aller.

30. Autrement dit, la majorité des femmes (81 %) et des hommes (64 %) qui ont vécu une situation d'itinérance ont été victimes de violence de la part d'un partenaire intime depuis l'âge de 15 ans.

31. La situation violente ou abusive qui a mené à l'itinérance n'était pas nécessairement de la violence de la part de partenaires intimes.

32. Le seuil du comportement criminel peut évoluer au fil du temps. Pour un exemple, voir la note 4.

33. Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les femmes et les hommes. Par conséquent, ces données représentent le total pour toutes les victimes de violence de la part de partenaires intimes.

34. Les questions portant sur le signalement à la police et les expériences avec celle-ci ont été posées de manière globale (p. ex. pour toute violence de la part de partenaires intimes ayant fait l'objet d'un signalement), et il n'est donc pas possible de comparer les expériences ou les perceptions au moment de signaler des types particuliers de violence de la part de partenaires intimes (p. ex. l'agression physique comparativement à l'agression sexuelle).

35. Lorsque l'on compare les expériences des femmes qui ont signalé de la violence de la part de partenaires intimes à la police, il n'y a pas eu de différences significatives entre 2018 et 2025. Chez les hommes, les données de 2018 sont trop peu fiables pour être publiées ou pour effectuer des comparaisons avec 2025.

36. Voir la note 1.

37. Fait exception la différence entre les hommes inuits et les hommes non autochtones, qui n'était pas statistiquement significative.

38. C'est le cas lorsqu'on examine l'ensemble de la population autochtone, ainsi que lorsque l'on compare les femmes et les hommes des Premières Nations, les femmes et les hommes métis, et les femmes et les hommes inuits.

39. Cette catégorie comprend les personnes immigrantes reçues ainsi que toutes les autres personnes ayant répondu à l'enquête qui sont nées à l'extérieur du Canada (p. ex. personnes détenant la résidence permanente et temporaire). Les données peuvent aussi inclure certaines personnes non immigrantes (p. ex. personnes nées à l'extérieur du Canada de parents canadiens, comme des diplomates ou des membres des Forces armées canadiennes affectés à l'étranger).

40. Il convient de souligner que la population racisée et la population immigrante sont toutes deux diversifiées, et le fait de combiner leurs expériences en grands groupes peut cacher d'importantes différences dans les expériences de groupes particuliers.

41. L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés a été menée en français et en anglais. Selon les données du Recensement de la population de 2021, 6,4 % des immigrants ne connaissaient aucune des deux langues officielles.

42. L'acronyme LGB+ désigne les personnes qui ont déclaré être lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuel ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité.

43. Pour distinguer les personnes ayant une incapacité de celles n'ayant pas d'incapacité, les personnes ayant répondu à l'enquête devaient indiquer si elles s'identifient comme une personne ayant une incapacité. Cette façon de procéder diffère de la méthode utilisée par Statistique Canada dans le cadre de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, laquelle comprend des questions d'identification des incapacités qui permettent de recenser les personnes ayant une incapacité et de calculer les taux officiels d'incapacité au Canada.

44. L'état matrimonial au moment de l'enquête peut ne pas refléter l'état matrimonial au moment où la violence a été subie. De plus, pour les personnes qui sont actuellement en couple, la violence peut avoir été perpétrée par quelqu'un d'autre que ce ou cette partenaire.

45. Certaines des personnes ayant déjà vécu en union libre avec un partenaire intime peuvent s'être classées parmi les personnes célibataires, jamais mariées, tandis que d'autres peuvent s'être considérées comme séparées.

46. Les régions urbaines et rurales reposent sur le concept de « centre de population ». Un centre de population présente une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du Recensement de la population. Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des centres de population.

47. Comme des questions d'identification des incapacités ont été utilisées dans l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons.

48. Un modèle de régression multivariée a été élaboré pour analyser les facteurs associés à la probabilité d'être victime de violence de la part de partenaires intimes. Le modèle initial comprenait l'âge, le genre, l'identité autochtone, le groupe racisé, le lieu de naissance, l'incapacité, l'orientation sexuelle, l'emploi, le niveau de scolarité, le revenu, l'état matrimonial et le statut de minorité linguistique. Seules les variables significatives ont été retenues dans le modèle final. Les mentions d'une probabilité plus élevée ou plus faible de violence de la part de partenaires intimes rendent compte des résultats obtenus au moyen du modèle final.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Violence de la part de partenaires intimes vécue depuis l'âge de 15 ans, selon le type de violence de la part de partenaires intimes et le genre de la victime, Canada, 2025

	Femmes+[†]			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence de la part de partenaires intimes[1]	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à
Violence psychologique						
A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	29,2	28,6	29,8	24,8*	24,1	25,4
A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie	4,9	4,6	5,2	1,2*	1,0	1,4
Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	18,9	18,3	19,5	13,5*	13,0	14,1
Vous a rabaissé ou vous a dit des mots blessants	31,0	30,4	31,7	19,1*	18,5	19,7
Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens[3]	7,5	7,1	7,9	3,5*	3,2	3,8
Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien[4]	28,3	27,7	29,0	16,4*	15,8	17,0
A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos ami(e)s que vous étiez folle/fou ou de les monter contre vous[4]	11,7	11,3	12,2	6,5*	6,2	6,9
Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail[4]	11,9	11,4	12,4	3,9*	3,6	4,2
Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos ami(e)s ou les membres de votre famille[4]	11,5	11,0	12,0	6,3*	6,0	6,7
Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux[4]	15,4	14,9	15,9	7,8*	7,4	8,3
Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières[3 4]	5,3	5,0	5,6	1,8*	1,6	2,0
A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété	12,9	12,4	13,3	6,9*	6,5	7,3
Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur	17,2	16,7	17,8	8,0*	7,6	8,4
A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle	2,9	2,7	3,2	1,5*	1,3	1,7
A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs[4 5]	52,5	51,4	53,6	35,9*	34,3	37,5
Total	**43,4**	**42,7**	**44,1**	**33,9***	**33,2**	**34,6**
Violence physique						
Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol[4]	17,0	16,5	17,5	6,6*	6,2	7,0
Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet[4]	10,5	10,1	11,0	9,1*	8,7	9,6
Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace[4]	4,3	4,1	4,6	0,8*	0,7	1,0
A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches[4]	7,0	6,6	7,4	2,2*	2,0	2,4
A tenté de vous étrangler[4]	7,1	6,7	7,4	1,3*	1,1	1,5
A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser[4]	3,8	3,5	4,1	1,8*	1,6	2,0
A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser	10,8	10,3	11,2	6,0*	5,6	6,3
Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser	10,7	10,3	11,2	7,3*	6,9	7,7
Vous a giflé	10,3	9,9	10,8	9,3*	8,9	9,8
Vous a battu	5,7	5,4	6,1	2,1*	1,9	2,3
Total	**23,6**	**23,0**	**24,2**	**15,2***	**14,7**	**15,8**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1
Violence de la part de partenaires intimes vécue depuis l'âge de 15 ans, selon le type de violence de la part de partenaires intimes et le genre de la victime, Canada, 2025

	Femmes+[†]			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence de la part de partenaires intimes[1]	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à
Violence sexuelle						
Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré[4]	12,7	12,3	13,2	2,1*	1,9	2,3
Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle[4]	13,3	12,8	13,7	2,4*	2,1	2,6
Total	**16,0**	**15,5**	**16,6**	**3,1***	**2,8**	**3,3**
Total de la violence de la part de partenaires intimes	**45,1**	**44,4**	**45,8**	**35,3***	**34,6**	**36,0**

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens.
2. Représente le pourcentage de toutes les personnes ayant répondu à l'enquête, à l'exception de celles qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.
3. Cette question est utilisée pour mesurer la violence économique.
4. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale Revised-Short Form (CASr-SF).
5. Comprend uniquement les personnes qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF au sujet de la violence vécue au cours de la vie.
Note : La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 2
Violence de la part de partenaires intimes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence de la part de partenaires intimes, Canada, 2018 et 2025

Type de violence de la part de partenaires intimes[1]	Femmes+[†]						Hommes+					
	2018			2025			2018			2025		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à
Violence psychologique												
A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	5,4	4,8	6,1	4,9	4,6	5,3	7,0**	6,3	7,7	6,1***	5,7	6,6
A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie	0,5	0,3	0,7	0,6	0,5	0,7	0,1**	0,1	0,2	0,1**	0,1	0,2
Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	3,3	2,8	3,8	3,0	2,7	3,3	4,1**	3,6	4,7	3,4***	3,1	3,8
Vous a rabaissé ou vous a dit des mots blessants	8,4	7,7	9,2	8,2	7,8	8,6	6,1**	5,5	6,8	6,1**	5,7	6,6
Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens[3]	0,6	0,4	0,8	0,8	0,6	0,9	0,7	0,5	1,0	0,6	0,5	0,8
Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien[4]	6,9	6,3	7,6	7,1	6,7	7,5	4,9**	4,4	5,5	4,8**	4,5	5,2
A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos ami(e)s que vous étiez folle/fou ou de les monter contre vous[4]	1,9	1,5	2,3	1,9	1,7	2,2	1,1**	0,9	1,4	1,2**	1,0	1,4
Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail[4]	0,9	0,6	1,2	0,9	0,8	1,1	0,5**	0,3	0,7	0,4**	0,3	0,6
Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos ami(e)s ou les membres de votre famille[4]	1,1	0,9	1,4	1,3	1,1	1,5	1,2	0,9	1,6	1,3	1,1	1,5
Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux[4]	2,7	2,2	3,2	2,5	2,2	2,8	2,0**	1,6	2,4	1,5***	1,3	1,7
Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières[3 4]	0,5	0,4	0,7	0,6	0,5	0,8	0,2**	0,1	0,3	0,4***	0,3	0,5
A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété	1,2	1,0	1,5	1,3	1,1	1,5	1,0	0,8	1,3	0,9**	0,7	1,1
Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur	3,1	2,6	3,6	3,3	3,0	3,6	1,9**	1,5	2,3	2,1**	1,9	2,3
A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle[5]	…	…	…	0,4	0,3	0,5	…	…	…	0,2**	0,2	0,3
A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs[4 6]	9,0	7,9	10,3	9,5	8,7	10,3	8,0	6,6	9,6	9,3	8,3	10,5
Total	**13,1**	**12,2**	**14,0**	**13,2**	**12,7**	**13,8**	**12,4**	**11,6**	**13,4**	**11,9****	**11,3**	**12,4**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2
Violence de la part de partenaires intimes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence de la part de partenaires intimes, Canada, 2018 et 2025

Type de violence de la part de partenaires intimes[1]	Femmes+†						Hommes+					
	2018			2025			2018			2025		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à
Violence physique												
Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol[4]	1,5	1,2	1,9	1,3	1,1	1,5	1,2	0,9	1,6	1,0**	0,8	1,2
Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet[4]	0,7	0,5	1,1	0,6	0,5	0,8	1,3**	1,0	1,6	1,3**	1,1	1,5
Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace[4]	0,3	0,1	0,6	0,3	0,2	0,4	0,1	0,0	0,2	0,1**	0,1	0,2
A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches[4]	0,5	0,3	0,8	0,5	0,4	0,7	0,3**	0,1	0,5	0,3**	0,2	0,4
A tenté de vous étrangler[4]	0,5	0,3	0,7	0,6	0,4	0,7	0,2**	0,1	0,4	0,2**	0,2	0,3
A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser[4]	0,2	0,1	0,3	0,3	0,2	0,4	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1	0,2
A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser	1,0	0,8	1,3	0,7	0,6	0,9	1,1	0,8	1,4	0,7*	0,6	0,9
Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser	0,8	0,6	1,1	0,9	0,8	1,1	1,2	0,9	1,5	0,9	0,8	1,1
Vous a giflé	0,8	0,6	1,1	0,6	0,5	0,7	1,8**	1,4	2,2	1,4**	1,2	1,6
Vous a battu	0,2	0,1	0,4	0,3	0,2	0,4	0,2	0,1	0,3	0,3	0,2	0,4
Total	**2,7**	**2,3**	**3,1**	**2,5**	**2,3**	**2,8**	**3,1**	**2,7**	**3,7**	**2,5***	**2,2**	**2,8**
Violence sexuelle												
Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré[4]	0,8	0,6	1,1	1,5*	1,3	1,8	0,3**	0,2	0,6	0,3**	0,2	0,4
Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle[4]	1,0	0,7	1,3	1,3*	1,2	1,6	0,5**	0,3	0,8	0,3**	0,2	0,4
Total	**1,3**	**1,0**	**1,6**	**2,0***	**1,8**	**2,3**	**0,6****	**0,4**	**0,9**	**0,4****	**0,3**	**0,6**
Total de la violence de la part de partenaires intimes	**13,3**	**12,4**	**14,3**	**13,6**	**13,1**	**14,2**	**12,7**	**11,9**	**13,7**	**12,3****	**11,8**	**12,9**

… n'ayant pas lieu de figurer
* valeur significativement différente de l'estimation pour 2018 (p < 0,05)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
*** valeur significativement différente de l'estimation pour 2018 (p < 0,05) et de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens.
2. Représente le pourcentage de toutes les personnes ayant répondu à l'enquête, à l'exception de celles qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et de celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.
3. Cette question est utilisée pour mesurer la violence économique.
4. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale Revised-Short Form (CASr-SF).
5. En 2018, cette question n'a été posée qu'aux personnes qui ne se sont pas identifiées comme hétérosexuelles. En 2025, elle a été posée à toutes les personnes qui ont répondu à l'enquête. Par conséquent, seules les données de 2025 sont présentées dans ce tableau.
6. Comprend uniquement les personnes qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF au sujet de la violence vécue au cours de la vie.
Note : La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 3
Fréquence de la violence commise contre les victimes par des partenaires intimes au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence et le genre de la victime, Canada, 2025

	Femmes+ qui ont été victimes de violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents[†]								
	Une fois[1]			Quelques fois[1]			Tous les mois ou plus souvent[1]		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence de la part de partenaires intimes	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à
Violence psychologique									
A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	18,5	15,6	21,8	57,3	53,3	61,3	24,2	20,9	27,8
A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie	27,7	18,8	38,9	53,1	41,5	64,3	19,2	12,0	29,3
Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	10,0	7,4	13,4	46,9	41,7	52,1	43,1	38,2	48,2
Vous a rabaissé ou vous a dit des mots blessants	12,6	10,7	14,7	61,3	58,3	64,2	26,2	23,6	28,9
Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens	21,4	14,6	30,3	45,3	36,0	54,9	33,3	25,1	42,8
Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien[3]	16,4	14,1	18,8	57,7	54,4	60,9	26,0	23,1	29,0
A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos ami(e)s que vous étiez folle/fou ou de les monter contre vous[3]	16,5	12,3	21,8	54,1	47,9	60,2	29,4	24,0	35,4
Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail[3]	16,5	10,5	24,9	56,9	47,5	65,9	26,6	19,3	35,4
Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos ami(e)s ou les membres de votre famille[3]	13,6	9,4	19,5	46,2	38,7	53,8	40,2	32,8	48,1
Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux[3]	9,7	6,9	13,4	56,2	50,6	61,6	34,2	29,1	39,7
Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières[3]	7,7	3,7	15,2	39,7	29,8	50,6	52,6	42,1	62,8
A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété	41,1	34,0	48,5	49,3	42,1	56,6	9,6	5,9	15,1
Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur	24,1	20,3	28,4	57,8	53,0	62,5	18,0	14,6	22,0
A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle	27,2[E]	17,1	40,3	53,6[E]	39,9	66,7	19,2[E]	10,7	32,2
A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs[4]	16,5	13,4	20,1	58,0	53,3	62,5	25,5	21,7	29,9
Total[5]	**14,2**	**12,6**	**15,9**	**56,8**	**54,5**	**59,1**	**29,0**	**27,0**	**31,1**
Violence physique									
Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol[3]	43,8	36,6	51,3	39,7	32,7	47,2	16,5	11,6	22,8
Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet[3]	42,6	32,6	53,2	34,3	25,1	44,8	23,2	15,2	33,7
Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace[3]	29,1[E]	16,1	46,8	50,2[E]	33,8	66,6	F	F	F
A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches[3]	34,3[E]	24,1	46,3	43,0[E]	31,8	55,0	22,7[E]	14,0	34,4
A tenté de vous étrangler[3]	42,7[E]	31,4	54,7	32,4[E]	22,2	44,7	24,9[E]	15,8	36,9
A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser[3]	33,1[E]	19,5	50,2	55,4[E]	38,8	71,0	F	F	F
A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser	37,4	28,4	47,3	42,6	33,2	52,5	20,1	13,1	29,5
Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser	47,8	39,2	56,5	40,4	32,2	49,2	11,9	7,2	19,0
Vous a giflé	39,2	29,2	50,2	36,3	26,5	47,3	24,6	16,1	35,6
Vous a battu	36,5[E]	23,9	51,2	32,6[E]	20,3	47,9	30,9[E]	18,6	46,7
Total[5]	**46,6**	**41,3**	**52,0**	**37,8**	**32,7**	**43,3**	**15,5**	**11,9**	**20,0**
Violence sexuelle									
Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré[3]	28,1	22,0	35,2	53,5	46,2	60,6	18,4	13,6	24,4
Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle[3]	30,4	23,6	38,3	51,6	43,9	59,3	17,9	12,8	24,5
Total[5]	**28,0**	**22,6**	**34,2**	**55,5**	**49,1**	**61,7**	**16,5**	**12,5**	**21,5**
Total de la violence de la part de partenaires intimes[5]	**15,2**	**13,6**	**17,0**	**56,3**	**54,0**	**58,5**	**28,5**	**26,5**	**30,5**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3
Fréquence de la violence commise contre les victimes par des partenaires intimes au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence et le genre de la victime, Canada, 2025

	Hommes+ qui ont été victimes de violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents								
	Une fois[1]			Quelques fois[1]			Tous les mois ou plus souvent[1]		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence de la part de partenaires intimes	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à
Violence psychologique									
A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	22,9*	20,0	26,1	57,6	54,0	61,2	19,5*	16,6	22,7
A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	14,3	11,2	17,9	53,0	47,9	58,0	32,7*	28,0	37,8
Vous a rabaissé ou vous a dit des mots blessants	16,9*	14,5	19,5	60,1	56,8	63,4	23,0	20,1	26,2
Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens	17,1	9,7	28,3	44,5	33,3	56,2	38,5	27,7	50,5
Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien[3]	22,3*	18,9	26,0	54,0	49,9	58,0	23,8	20,4	27,5
A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos ami(e)s que vous étiez folle/fou ou de les monter contre vous[3]	14,9	10,3	20,9	51,9	43,9	59,8	33,2	25,8	41,6
Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail[3]	15,9[E]	8,0	29,0	55,2[E]	42,2	67,5	29,0[E]	18,7	41,9
Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos ami(e)s ou les membres de votre famille[3]	17,1	12,0	23,8	53,0	45,1	60,8	29,8	23,1	37,6
Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux[3]	11,5	7,8	16,7	51,0	43,7	58,4	37,5	30,7	44,8
Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières[3]	F	F	F	56,8[E]*	43,2	69,4	29,7[E]*	19,1	43,1
A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété	43,6	34,3	53,4	44,7	35,2	54,6	11,7	6,9	19,2
Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur	25,1	20,1	30,8	57,2	51,0	63,2	17,7	13,5	23,0
A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle	22,2[E]	11,2	39,3	48,9[E]	32,4	65,6	28,9[E]*	15,5	47,3
A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs[4]	17,0	13,0	21,9	54,6	48,3	60,7	28,4	22,9	34,7
Total[5]	**19,8***	**17,8**	**21,9**	**54,9**	**52,3**	**57,4**	**25,4***	**23,2**	**27,7**
Violence physique									
Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol[3]	35,9	27,6	45,1	51,3	42,2	60,2	12,9	7,9	20,3
Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet[3]	40,8	33,2	48,8	41,5	33,6	49,9	17,7	12,3	24,9
Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace[3]	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches[3]	37,7[E]	23,9	53,8	48,2[E]	33,3	63,5	14,1[E]	6,7	27,2
A tenté de vous étrangler[3]	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser[3]	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser	29,2	20,4	39,8	50,4	39,7	61,1	20,4	13,0	30,5
Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser	49,0	40,1	58,0	40,0	31,4	49,3	10,9	6,3	18,4
Vous a giflé	56,5*	48,7	64,0	35,4	28,2	43,3	8,1*	4,7	13,5
Vous a battu	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Total[5]	**45,9**	**40,5**	**51,3**	**38,8**	**33,6**	**44,2**	**15,3**	**11,6**	**20,0**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3
Fréquence de la violence commise contre les victimes par des partenaires intimes au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence et le genre de la victime, Canada, 2025

	Hommes+ qui ont été victimes de violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents								
	Une fois[1]			Quelques fois[1]			Tous les mois ou plus souvent[1]		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence de la part de partenaires intimes	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à
Violence sexuelle									
Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré[3]	34,3[E]	19,9	52,2	47,7[E]	31,2	64,7	18,0[E]	8,4	34,4
Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle[3]	39,2[E]	24,7	55,9	48,3[E]	32,8	64,2	F	F	F
Total[5]	**35,3**[E]	**23,4**	**49,5**	**50,1**[E]	**36,5**	**63,8**	**14,5**[E]	**7,6**	**26,0**
Total de la violence de la part de partenaires intimes[5]	**20,7***	**18,7**	**22,7**	**54,2**	**51,7**	**56,8**	**25,1***	**22,9**	**27,4**

[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. Les personnes ayant répondu à l'enquête ont été en mesure d'indiquer si elles avaient subi chaque comportement une fois, quelques fois, chaque mois, chaque semaine, chaque jour ou presque chaque jour. Aux fins de l'analyse, les fréquences « chaque mois », « chaque semaine », « chaque jour ou presque chaque jour » ont été combinées.
2. Le calcul des pourcentages est fondé sur le nombre de personnes ayant répondu à l'enquête qui ont subi le comportement au cours des 12 mois précédents. Voir le tableau 2 pour connaître la prévalence globale de chaque comportement.
3. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale Revised-Short Form (CASr-SF).
4. Comprend uniquement les personnes qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF au sujet de la violence vécue au cours de la vie.
5. Pour les totaux, la catégorie « tous les mois ou plus souvent » comprend les personnes qui ont déclaré au moins un type de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents et au moins un type de violence qui s'est produit tous les mois ou plus souvent. La catégorie « quelques fois » comprend les personnes qui ont déclaré un ou plusieurs types de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, où au moins un type de violence s'est produit quelques fois, mais aucun ne s'est produit plus fréquemment. La catégorie « une fois » comprend les personnes qui ont déclaré un ou plusieurs types de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, mais aucun type particulier ne s'est produit plus d'une fois. Si plusieurs comportements ont été déclarés comme étant survenus une seule fois, cela est considéré comme « une fois » aux fins de la mesure de la fréquence dans ce tableau, bien que, dans certains cas, il puisse s'agir d'événements distincts.
Note : La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 4
Certaines répercussions et certains résultats de la violence de la part de partenaires intimes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le genre de la victime, Canada, 2025

	Femmes+[†]			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Répercussion ou résultat[1]	pourcentage[1]	de	à	pourcentage[1]	de	à
A subi des blessures corporelles[2]						
Oui	17,9	14,7	21,6	12,3*	9,3	16,3
Non	79,6	75,7	83,0	86,8*	82,7	90,0
Au moins un mauvais traitement ou acte de violence a eu lieu pendant que le partenaire buvait						
Oui	26,2	24,2	28,3	16,5*	14,7	18,5
Non	71,7	69,5	73,7	81,4*	79,3	83,4
A dû quitter le domicile ou le logement en commun en raison de la violence						
Oui	16,1	14,5	17,8	12,7*	11,0	14,5
Non	65,6	63,4	67,7	73,9*	71,6	76,2
Aucun domicile ou logement en commun	16,3	14,6	18,1	11,2*	9,6	13,0
Comportement signalé à la police						
Oui	9,1	7,9	10,6	4,5*	3,5	5,7
Non	88,8	87,3	90,2	93,3*	91,9	94,5
Comportement signalé à la police (chez les personnes qui ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime)[3]						
Oui	16,8	13,6	20,6	8,5*	5,8	12,3
Non	80,6	76,7	84,0	89,8*	85,8	92,8
A parlé à quelqu'un de la violence						
Oui	65,5	63,3	67,7	46,8*	44,3	49,3
Non	32,2	30,1	34,4	50,7*	48,2	53,2
A communiqué avec des services aux victimes ou y a eu recours						
Oui	13,2	11,7	14,9	6,8*	5,6	8,2
Non	84,7	82,8	86,3	90,8*	89,2	92,2
Répercussions émotionnelles négatives découlant de la violence						
Oui	49,2	46,9	51,4	32,8*	30,5	35,3
Non	48,5	46,3	50,8	64,5*	62,1	66,9
Symptômes correspondant à un trouble de stress post-traumatique						
Oui	18,5	16,8	20,4	10,3*	8,8	12,0
Non	79,1	77,2	80,9	87,0*	85,1	88,7

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4
Certaines répercussions et certains résultats de la violence de la part de partenaires intimes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le genre de la victime, Canada, 2025

	Femmes+[†]			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Répercussion ou résultat[1]	pourcentage[1]	de	à	pourcentage[1]	de	à
Symptômes correspondant à un trouble de stress post-traumatique (chez les personnes qui ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime)[3]						
Oui	31,0	27,1	35,2	18,1*	14,3	22,7
Non	65,8	61,5	69,9	80,0*	75,2	84,1

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. Sauf indication contraire, les questions portant sur les répercussions et les résultats de la violence de la part de partenaires intimes ont été posées aux personnes qui ont subi au moins un type de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, en se référant à l'ensemble des expériences vécues au cours de cette période.
2. Cette question n'a été posée qu'aux personnes qui ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime. Voir le tableau 1.
3. Bien que cette question ait été posée à toutes les personnes ayant répondu à l'enquête qui ont été victimes de violence de la part d'un partenaire intime, les données portent ici sur le sous-ensemble de personnes qui ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime.
Note : La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 5
Violence de la part de partenaires intimes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le genre et certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2025

	Femmes+			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Certaines caractéristiques	pourcentage[1]	de	à	pourcentage[1]	de	à
Groupe d'âge						
15 à 24 ans[†]	36,7	33,3	40,2	33,6	29,9	37,6
25 à 34 ans	16,0*	14,4	17,8	16,1*	14,3	18,1
35 à 44 ans	14,6*	13,4	15,9	15,5*	14,1	17,0
45 à 54 ans	13,9*	12,7	15,2	11,2***	10,0	12,5
55 à 64 ans	9,8*	8,9	10,8	8,8*	7,9	9,9
65 à 74 ans	6,3*	5,5	7,2	6,9*	6,1	7,9
75 ans et plus	5,3*	4,2	6,6	3,8***	3,1	4,7
Identité autochtone						
Autochtone	19,6*	17,0	22,5	17,0*	14,2	20,3
Première Nation	20,1*	16,0	24,9	17,8*	13,3	23,4
Métis	18,3*	14,8	22,4	16,5*	12,7	21,0
Inuit	26,2*	19,0	34,9	18,9	12,7	27,1
Non-Autochtone[†]	13,3	12,7	13,9	12,1**	11,5	12,7
Groupe de population racisé[2]						
Oui	10,1*	9,0	11,3	10,9	9,8	12,2
Sud-Asiatiques	9,1*	7,1	11,6	8,9*	7,1	11,2
Chinois	8,8*	6,9	11,3	10,0	7,8	12,9
Noirs	11,6	8,1	16,3	14,5	10,9	19,0
Philippins	9,2*	6,5	12,7	6,9*	4,4	10,6
Arabes	12,5	8,0	18,9	13,9	9,2	20,5
Latino-Américains	10,5	6,9	15,5	17,5	12,5	23,9
Asiatiques du Sud-Est	F	F	F	8,7	4,8	15,3
Asiatiques occidentaux	10,9	6,0	19,0	15,7	9,6	24,6
Coréens	F	F	F	F	F	F
Japonais	F	F	F	F	F	F
Groupe de population racisé non déclaré ailleurs	15,3	9,1	24,6	F	F	F
Groupes de population racisés multiples	22,8[E]	14,5	33,8	18,7[E]	11,1	29,8
Non[†]	14,3	13,7	15,0	12,3**	11,6	13,0
Statut d'immigrant[3]						
Immigrant	9,5*	8,6	10,5	10,2*	9,2	11,2
Non-immigrant[†]	15,3	14,6	16,0	13,3**	12,6	14,0
Orientation sexuelle						
Hétérosexuel(le)[†]	12,7	12,1	13,3	11,9	11,3	12,5
LGB+	25,6*	23,1	28,2	22.1*	19,1	25,4

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5
Violence de la part de partenaires intimes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le genre et certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2025

	Femmes+			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Certaines caractéristiques	pourcentage[1]	de	à	pourcentage[1]	de	à
Lesbienne ou gai	16,3	12,5	21,0	15,8*	12,4	20,1
Bisexuel(le)	29,3*	26,1	32,7	27,0*	22,1	32,6
Orientation sexuelle non classée ailleurs	21,3*	14,5	30,0	32,1*	20,8	46,0
S'identifie comme une personne ayant une incapacité						
Oui	20,5*	18,8	22,3	16,1***	14,3	18,1
Non†	12,6	12,0	13,2	11,8*	11,2	12,4
A occupé un emploi au cours des 12 mois précédents						
Oui	15,4*	14,6	16,1	13,7***	13,0	14,4
Non†	9,5	8,7	10,4	8,1**	7,3	9,1
Revenu personnel avant impôt[4]						
Moins de 20 000 $†	16,1	14,6	17,6	18,0	16,0	20,2
20 000 $ à 39 999 $	13,3*	12,0	14,6	11,8*	10,4	13,3
40 000 $ à 59 999 $	11,9*	10,7	13,2	10,0*	8,7	11,5
60 000 $ à 79 999 $	12,5*	11,2	14,0	10,9*	9,6	12,4
80 000 $ à 99 999 $	13,2*	11,5	15,1	12,1*	10,6	13,7
100 000 $ à 119 999 $	14,7	12,7	17,0	11,9***	10,2	13,8
120 000 $ ou plus	14,5	12,7	16,4	13,0*	11,7	14,3
Plus haut niveau de scolarité atteint						
Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires†	16,2	14,0	18,8	11,1**	9,4	13,2
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	13,7	12,4	15,0	12,8	11,5	14,2
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	13,5*	12,5	14,6	11,6**	10,6	12,7
Diplôme universitaire	13,4*	12,6	14,3	12,8	12,0	13,7
État matrimonial						
Marié(e) ou vivant en union libre†	9,9	9,4	10,4	9,8	9,2	10,3
Séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve)	21,7*	19,3	24,3	17,5***	14,8	20,5
Célibataire, jamais marié(e)	33,5*	31,1	36,0	28,0***	25,5	30,6

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5
Violence de la part de partenaires intimes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le genre et certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2025

	Femmes+			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Certaines caractéristiques	pourcentage[1]	de	à	pourcentage[1]	de	à
Région de résidence						
Région rurale des provinces	13,1	11,9	14,5	10,4***	9,2	11,7
Territoires	11,7	9,1	14,9	13,9	11,2	17,2
Région urbaine des provinces†	13,8	13,1	14,4	12,7**	12,1	13,4

E à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes+ (p < 0,05)
*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05) et de l'estimation pour les femmes+ (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. Représente le pourcentage de toutes les personnes ayant répondu à l'enquête, à l'exception de celles qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et de celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.
2. Exclut les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit.
3. Comprend les personnes immigrantes reçues ainsi que toutes les autres personnes ayant répondu à l'enquête qui sont nées à l'extérieur du Canada (p. ex. personnes détenant la résidence permanente ou temporaire). Les données peuvent aussi inclure certaines personnes non immigrantes (p. ex. personnes nées à l'extérieur du Canada de parents canadiens, comme des diplomates ou des membres des Forces armées canadiennes affectés à l'étranger).
4. Les renseignements sur le revenu ont été imputés pour les personnes dont les enregistrements n'ont pas pu être couplés aux données fiscales ou qui n'avaient pas consenti au couplage de leurs renseignements avec d'autres sources.
Note : La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 6
Violence de la part de partenaires intimes vécue depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2025

	Violence de la part de partenaires intimes vécue depuis l'âge de 15 ans					
	Femmes+			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Certaines caractéristiques	pourcentage[1]	de	à	pourcentage[1]	de	à
Groupe d'âge						
15 à 24 ans[†]	58,5	55,7	61,2	47,7**	44,6	50,7
25 à 34 ans	55,4	53,3	57,4	46,1**	44,0	48,3
35 à 44 ans	49,8*	48,1	51,5	40,8***	39,0	42,7
45 à 54 ans	48,4*	46,7	50,2	36,6***	34,8	38,4
55 à 64 ans	42,5*	41,0	44,1	29,8***	28,3	31,3
65 à 74 ans	35,1*	33,6	36,5	24,6***	23,3	26,0
75 ans et plus	24,6*	23,1	26,2	18,0***	16,5	19,6
Identité autochtone						
Autochtone	64,9*	62,1	67,6	51,3***	47,7	54,8
Première Nation	67,3*	63,0	71,3	51,8***	46,4	57,3
Métis	63,8*	59,5	67,8	51,4***	46,4	56,4
Inuit	63,5*	56,2	70,2	48,7***	39,7	57,7
Non-Autochtone[†]	44,3	43,6	45,0	34,8**	34,0	35,5
Groupe de population racisé[2]						
Oui	29,4*	27,8	30,9	26,3***	24,8	27,9
Sud-Asiatiques	26,1*	22,9	29,6	19,4***	16,8	22,3
Chinois	24,0*	21,2	27,0	24,7*	21,6	28,2
Noirs	35,8*	31,2	40,5	36,7	31,9	41,8
Philippins	23,8*	19,8	28,3	18,4*	14,5	23,0
Arabes	30,1*	24,0	37,0	35,2	28,7	42,2
Latino-Américains	41,6*	35,8	47,7	36,3	30,2	42,9
Asiatiques du Sud-Est	29,2*	22,3	37,1	25,5*	18,2	34,5
Asiatiques occidentaux	38,2*	29,7	47,6	32,8	25,3	41,2
Coréens	19,5*	12,6	28,8	22,2[E]*	13,6	33,9
Japonais	29,5[E]*	18,4	43,6	F	F	F
Groupe de population racisé non déclaré ailleurs	37,0*	29,0	45,8	22,4***	15,3	31,4
Groupes de population racisés multiples	50,9	41,1	60,6	42,4	32,1	53,5
Non[†]	48,7	47,9	49,5	37,2**	36,4	38,1
Statut d'immigrant[3]						
Immigrant	30,4*	29,1	31,7	26,2***	24,9	27,5
Non-immigrant[†]	51,0	50,2	51,8	39,4**	38,5	40,2

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 6
Violence de la part de partenaires intimes vécue depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2025

	Violence de la part de partenaires intimes vécue depuis l'âge de 15 ans					
	Femmes+			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Certaines caractéristiques	pourcentage[1]	de	à	pourcentage[1]	de	à
Orientation sexuelle						
Hétérosexuel(le)[†]	43,4	42,6	44,1	34,4**	33,7	35,2
LGB+	69,3*	66,9	71,6	57,0***	53,8	60,1
Lesbienne ou gai	58,9*	53,8	63,8	51,1***	46,6	55,7
Bisexuel(le)	73,0*	70,1	75,8	60,6***	55,4	65,6
Orientation sexuelle non classée ailleurs	68,8*	61,1	75,5	73,4***	63,6	81,3
S'identifie comme une personne ayant une incapacité						
Oui	60,4*	58,7	62,1	47,1***	45,0	49,2
Non[†]	42,5	41,7	43,3	33,8**	33,0	34,6
A occupé un emploi au cours des 12 mois précédents						
Oui	50,4*	49,5	51,3	38,0***	37,1	38,8
Non[†]	35,1	34,0	36,1	27,7**	26,5	29,0
Revenu personnel avant impôt[4]						
Moins de 20 000 $[†]	44,5	42,8	46,1	41,8	39,6	44,0
20 000 $ à 39 999 $	41,9*	40,5	43,3	33,4***	31,6	35,2
40 000 $ à 59 999 $	44,0	42,4	45,5	31,2***	29,4	33,0
60 000 $ à 79 999 $	46,7	44,9	48,4	34,1***	32,2	36,1
80 000 $ à 99 999 $	47,6*	45,3	49,9	36,6***	34,4	38,8
100 000 $ à 119 999 $	49,7*	46,9	52,4	34,8***	32,4	37,3
120 000 $ ou plus	48,9*	46,7	51,2	36,5***	34,8	38,2
Plus haut niveau de scolarité atteint						
Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires[†]	37,1	34,9	39,4	29,6**	27,4	32,0
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	42,2*	40,8	43,7	36,7***	35,0	38,4
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	47,8*	46,5	49,1	36,0***	34,7	37,4
Diplôme universitaire	46,4*	45,2	47,5	35,3***	34,1	36,5
État matrimonial						
Marié(e) ou vivant en union libre[†]	37,6	36,7	38,4	28,6**	27,8	29,4
Séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve)	50,3*	48,9	51,7	44,9***	42,7	47,2
Célibataire, jamais marié(e)	63,0*	61,3	64,7	51,3***	49,5	53,1

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 6
Violence de la part de partenaires intimes vécue depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2025

	Violence de la part de partenaires intimes vécue depuis l'âge de 15 ans					
	Femmes+			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Certaines caractéristiques	pourcentage[1]	de	à	pourcentage[1]	de	à
Région de résidence						
Région rurale des provinces	46,1	44,5	47,7	33,0***	31,4	34,7
Territoires	53,5*	49,2	57,6	44,2***	39,9	48,5
Région urbaine des provinces†	44,8	44,1	45,6	35,7**	34,9	36,5

E à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes+ (p < 0,05)
*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05) et de l'estimation pour les femmes+ (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. Représente le pourcentage de toutes les personnes ayant répondu à l'enquête, à l'exception de celles qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et de celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.
2. Exclut les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit.
3. Comprend les personnes immigrantes reçues ainsi que toutes les autres personnes ayant répondu à l'enquête qui sont nées à l'extérieur du Canada (p. ex. personnes détenant la résidence permanente ou temporaire). Les données peuvent aussi inclure certaines personnes non immigrantes (p. ex. personnes nées à l'extérieur du Canada de parents canadiens, comme des diplomates ou des membres des Forces armées canadiennes affectés à l'étranger).
4. Les renseignements sur le revenu ont été imputés pour les personnes dont les enregistrements n'ont pas pu être couplés aux données fiscales ou qui n'avaient pas consenti au couplage de leurs renseignements avec d'autres sources.
Note : La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 7
Violence de la part de partenaires intimes vécue depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédents, selon la province ou le territoire, 2025

	Depuis l'âge de 15 ans						Au cours des 12 mois précédents					
	Femmes+†			Hommes+			Femmes+†			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Province ou territoire	pourcentage[1]	de	à	pourcentage[1]	de	à	pourcentage[2]	de	à	pourcentage[2]	de	à
Terre-Neuve-et-Labrador	39,6**	34,7	44,7	29,8*	24,4	35,7	8,4**	5,6	12,5	6,7**	4,3	10,2
Île-du-Prince-Édouard	39,7	32,7	47,2	36,9	28,3	46,5	13,9	8,3	22,2	10,7	5,4	20,1
Nouvelle-Écosse	51,2**	47,6	54,9	37,1*	32,8	41,7	13,5	10,7	17,0	9,3	6,6	12,9
Nouveau-Brunswick	41,1	37,1	45,2	37,9	33,2	42,8	10,2**	7,6	13,4	11,1	8,2	14,9
Québec	42,4**	41,1	43,8	31,4***	30,0	32,8	13,9	12,8	15,0	11,7*	10,6	12,9
Ontario	44,8	43,6	45,9	36,0*	34,7	37,3	14,0	13,1	15,0	12,9	12,0	13,9
Manitoba	46,3	42,6	50,1	35,2*	31,2	39,4	14,6	11,8	17,8	12,1	9,4	15,3
Saskatchewan	47,8	43,8	51,9	35,9*	32,2	39,9	14,0	11,1	17,5	13,4	10,6	16,7
Alberta	47,6**	45,6	49,7	36,5*	34,3	38,7	14,4	12,7	16,1	12,3	10,7	14,1
Colombie-Britannique	47,0**	45,1	49,0	38,0***	35,9	40,2	12,4	10,9	14,0	12,9	11,3	14,6
Yukon	51,5	45,1	57,8	47,3**	40,9	53,8	6,7**	4,3	10,3	9,3	6,0	14,0
Territoires du Nord-Ouest	51,7**	45,4	57,9	37,8*	31,7	44,3	14,1	9,7	20,2	15,9	11,5	21,6
Nunavut	58,6**	49,3	67,3	48,6**	38,7	58,7	15,5	9,7	23,9	17,8	12,1	25,5
Canada	**45,1**	**44,4**	**45,8**	**35,3***	**34,6**	**36,0**	**13,6**	**13,1**	**14,2**	**12,3***	**11,8**	**12,9**

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** valeur significativement différente de l'estimation pour le total des autres provinces et territoires ($p < 0,05$)
*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$) et de l'estimation pour le total des autres provinces et territoires ($p < 0,05$)
† catégorie de référence
1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.
2. Représente le pourcentage de toutes les personnes ayant répondu à l'enquête, à l'exception de celles qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et de celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.
Note : La province ou le territoire désigne la province ou le territoire de résidence de la personne au moment de la tenue de l'enquête et ne correspond pas nécessairement au lieu où la victimisation est survenue. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.